

Périodique électronique étudiant

<CURSUS>

de l'École de bibliothéconomie
et des sciences de l'information
de l'Université de Montréal.

Volume 2, numéro 2 (printemps 1997)

ISSN 1201-7302

[Comité de rédaction](#)

[Comité de lecture](#)

[Collaborateurs](#)

Dans ce numéro

[Table des matières avec résumés](#)

[Manon Beauchemin, "La culture et la maîtrise de l'information chez les élèves : que vise-t-on au juste?"](#)

[Dany Bouchard, "Étude comparative et descriptive de l'IFLA, de la FID et du CIA : des associations professionnelles au service de la bibliothéconomie et de l'archivistique internationales"](#)

[Francine Hammond, "Histoire de l'archivistique à l'aube de la](#)

Révolution française"

Jean-François Roulier, "Les professions de l'information dans le domaine médical : une exploration"

Michèle Senay, "La société de l'information dans un monde à deux vitesses : les solutions de la bibliothèque publique"

Page d'accueil de [Cursus](#)

Page d'accueil de l'[EBSI](#)

Dernière mise à jour : mai 1997

Cursus vol. 2 no 2 (printemps 1997) - Comité de rédaction

Angèle Clavet
Anne-Laure De Sarreau
Rabah Djanati
Nadine Giroux
Muriel Guériton
Marie-Josée Lévesque
Yvonne Painchaud
Véronique Parenteau
Michèle Senay

Page d'accueil de [Cursus](#)

Cursus vol. 2 no 2 (printemps 1997) - Comité de lecture

Paulette Bernhard, professeure agrégée
Pierrette Bergereon, professeure adjointe
Chantal Brodeur, bibliothécaire
Angèle Clavet, étudiante
Carol Couture, professeur titulaire
Rabah Djanati, étudiant
Louise Gagnon-Arguin, professeure agrégée
Muriel Guériton, étudiante
Marcel Lajeunesse, professeur titulaire
Marie-Josée Lévesque, étudiante
Yvonne Painchaud, étudiante
Véronique Parenteau, étudiante
Michèle Senay, étudiante
Albert Tabah, professeur adjoint

Cursus vol. 2 no 2 (printemps 1997) - Collaborateurs

Ève-Marie Beaudoin, étudiante
Geneviève Frédérick, étudiante

Page d'accueil de [ce numéro](#)

Périodique électronique étudiant

<CURSUS>

de l'École de bibliothéconomie
et des sciences de l'information
de l'Université de Montréal.

Volume 2, numéro 2 (printemps 1997)

ISSN 1201-7302

[Comité de rédaction](#)

[Comité de lecture](#)

[Collaborateurs](#)

Dans ce numéro

[Manon Beauchemin, "La culture et la maîtrise de l'information chez les élèves : que vise-t-on au juste?"](#)

Ce texte provient d'un travail exploratoire sur le développement des habiletés de recherche, d'utilisation et d'évaluation de l'information chez les élèves du primaire et du secondaire. Une synthèse de textes écrits sur le sujet est présentée. Les auteurs cités insistent sur la possibilité de transfert des habiletés de recherche d'information à différentes situations. Les aspects cognitifs du processus de recherche d'information sont soulignés et le concept de formation des utilisateurs est remplacé par celui de formation à la maîtrise de l'information. Le rôle du bibliothécaire en milieu scolaire est ensuite précisé. Ce professionnel est un intermédiaire qui a pour mission de faciliter l'accès de chaque élève à l'information. En respectant le style d'apprentissage des jeunes, il leur permet de construire leurs connaissances sur des sujets qui les intéressent. Ce

travail l'amène à collaborer avec les enseignants afin d'arrimer les objectifs visés dans les matières scolaires avec ceux liés à la maîtrise de l'information. Les jeunes sont formés à l'utilisation des nouvelles technologies et une attention spéciale est accordée au développement d'un esprit critique afin qu'ils soient en mesure de juger de la validité de l'information qui leur est présentée en quantité toujours croissante.

Dany Bouchard, "Étude comparative et descriptive de l'IFLA, de la FID et du CIA : des associations professionnelles au service de la bibliothéconomie et de l'archivistique internationales"

Le but premier de cette étude est d'arriver à mieux connaître l'IFLA (International Federation for Library Associations and Institutions), la FID (Fédération Internationale de Documentation) et le CIA (Conseil International des Archives), les trois plus importantes associations internationales oeuvrant dans les domaines de la bibliothéconomie, des sciences de l'information et de l'archivistique. Après avoir brièvement défini la bibliothéconomie internationale et la bibliothéconomie comparée, l'auteur procède à l'étude comparative et descriptive de chacune des trois associations, et ce à partir des six critères de comparaison suivants : historique, buts et objectifs, membres, organisation et structure, programmes majeurs et publications. Enfin, il conclut son article en mettant en perspective les principales différences et similitudes qui existent entre les trois associations et d'autre part en insistant sur le rôle qu'elles jouent en tant qu'outils de développement de la bibliothéconomie et de l'archivistique au niveau international.

Francine Hammond, "Histoire de l'archivistique à l'aube de la Révolution française"

Cette recherche personnelle vise à cerner l'influence de la Révolution française sur ses archives contemporaines. Elle se veut une synthèse non exhaustive sur le sujet et s'adresse aux étudiants et aux autres personnes intéressés par ce thème. Un survol historique de l'Ancien Régime et de la période se situant entre le début de la Révolution et la fin de la 1^{ère} République servira à illustrer le contexte des archives de la fin du XVIII^e siècle. Un portrait global de la situation des archives durant les périodes pré-révolutionnaire et révolutionnaire débouchera sur deux volets : législation et «vandalisme» pour se terminer par quelques observations sur certains dépôts d'archives et une description des conditions de travail ainsi que des fonctions de quelques archivistes au moment de la Révolution.

Jean-François Roulier, "Les professions de l'information dans le domaine médical : une exploration"

L'histoire des bibliothèques médicales est traditionnellement liée à l'histoire de la médecine. À l'origine ces bibliothèques jouaient un rôle au niveau de l'enseignement et de la recherche. Avec

l'évolution des technologies de l'information, de nouveaux rôles sont apparus selon que le bibliothécaire médical oeuvrait au sein d'un établissement d'enseignement ou de santé. Il a dû apprendre, dans le deuxième cas, à composer avec une nouvelle clientèle : les malades qui cherchent à obtenir de l'information sur leur état de santé. Le bibliothécaire médical ayant une place privilégiée au sein de l'équipe des soins de santé a donc une double responsabilité : transmettre l'information demandée et collaborer au sein de l'équipe des soins de santé. Cette double responsabilité peut dans certains cas, telle une demande d'information sur l'euthanasie, constituer des problèmes d'ordre éthique. Le bibliothécaire médical doit faire de la référence et doit s'impliquer dans le développement des nouvelles technologies de l'information ainsi qu'accompagner et former les usagers à leur utilisation. Une bonne connaissance du milieu médical et de la terminologie qui lui est propre, de bonnes techniques de recherche et de bonnes connaissances en informatique et en télécommunications sont des qualités essentielles à un professionnel de l'information dans le domaine médical.

Michèle Senay, "La société de l'information dans un monde à deux vitesses : les solutions de la bibliothèque publique"

Tandis que la société de l'information s'achemine de plus en plus vite vers des lendemains qui s'annoncent, sinon glorieux, à tout le moins frénétiques, on oublie facilement qu'une grande partie de la société doit se contenter d'assister à la course depuis les gradins. En effet, la prolifération des technologies de l'information rend la société de l'information de plus en plus inaccessible, malgré leur utilité évidente. Des coûts importants et une formation de plus en plus importante en conditionnent maintenant l'utilisation. Dans ce contexte, il importe de prendre des mesures afin de démocratiser l'accès aux technologies de l'information, mais surtout, à l'information elle-même. Impliquer ceux que l'on appelle les «défavorisés de l'information» dans cette société nouvelle signifie que l'on doit repenser cette société mais surtout mieux connaître ces défavorisés eux-mêmes. À l'heure d'une information de plus en plus abondante et complète, ceux-là sont toujours méconnus. Comment se fait-il qu'environ 50 % de la population québécoise ne lit que rarement, sinon jamais, de livres? Quels sont les besoins en information des défavorisés de l'information mais surtout quels sont les obstacles qu'ils rencontrent? Et enfin comment peuvent-ils être contournés? Les bibliothécaires d'aujourd'hui et de demain sont ceux qui sont le plus stratégiquement positionnés pour répondre à ces questions.

La culture et la maîtrise de l'information chez les élèves : que vise-t-on au juste?

par

Manon Beauchemin

Cursus vol. 2 no 2 (printemps 1997)

Cursus est le périodique électronique étudiant de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. Ce nouveau périodique diffuse des textes produits dans le cadre des cours de l'EBSI.

ISSN 1201-7302

C. élec. : cursus@ere.umontreal.ca

URL : <http://www.fas.umontreal.ca/ebsi/cursus/>

Droits d'auteur

Tout texte demeure la propriété de son auteur. La reproduction de ce texte est permise pour une utilisation individuelle. Tout usage commercial nécessite une permission écrite de l'auteur.

L'auteure

L'auteure a entrepris des études en bibliothéconomie et sciences de l'information en 1996. Le texte suivant a été composé dans le cadre d'un cours d'introduction de première session, le cours BLT 6019, Sciences et professions de l'information, donné par Madame Paulette Bernhard.

Pour joindre l'auteur : beaucman@ere.umontreal.ca

Table des matières

- [Introduction](#)
- [1. Développer des habiletés d'information](#)
 - [1.1](#) Rôle du professionnel de l'information
- [2. Ce qu'est la maîtrise de l'information...](#)
 - [2.1](#) Six habiletés essentielles à développer
 - [2.2](#) Importance de personnaliser un sujet de recherche
 - [2.3](#) Le bibliothécaire : un intermédiaire
 - [2.4](#) Développement de l'autonomie en matière d'information
- [Conclusion](#)
 - [En bref, que vise-t-on?](#)
 - [Pistes à explorer](#)
- [Bibliographie](#)

Introduction

Ce texte traite des habiletés qu'il importe de développer chez les élèves du primaire et du secondaire afin de leur permettre de trouver et de traiter l'information dont ils ont besoin. Ces habiletés sont multiples et nécessaires pour accomplir de nombreuses tâches telles que : bien cerner l'information recherchée, la comprendre lorsque celle-ci est repérée, évaluer sa pertinence et sa validité, l'utiliser par la suite pour agir ou pour alimenter sa réflexion, etc. En anglais, l'expression appropriée pour exprimer ce sujet est «information literacy» (culture de l'information) ou encore «information skills» (habiletés d'information). Cela comprend notamment ce qui est généralement désigné par la notion de formation des utilisateurs ou de «bibliographic instruction», mais ces dernières expressions ont un sens beaucoup plus restreint que les deux premières, comme on le verra plus loin.

Ce sujet est également traité en accordant une importance particulière au rôle que le bibliothécaire ou le spécialiste de l'information (parfois, on parle plutôt de l'enseignant-bibliothécaire) peut jouer dans le développement de ces habiletés. Bien que les enseignants aient aussi un grand rôle à jouer à cet égard, ce n'est pas cet angle qui sera privilégié ici. Par ailleurs, le spécialiste de l'information doit participer activement à rendre les élèves de plus en plus autonomes dans leur recherche d'information, et pour cela il doit développer certaines habiletés «d'enseignement» et collaborer avec les personnes qui oeuvrent auprès des enfants.

Ce texte, résultat d'un travail d'exploration, est basé sur des écrits récents, diversifiés et traitant le sujet de façon assez large. Souhaitons que le lecteur aura ensuite le goût de consulter d'autres sources complémentaires.

1. Développer des habiletés d'information

1.1 Rôle du professionnel de l'information

Le développement des habiletés liées à l'information et le rôle que les bibliothécaires peuvent jouer à cet égard ne sont pas sans intérêt pour tout futur professionnel de l'information et ce, pour diverses raisons. Tout d'abord, il se doit d'être sensibilisé à l'importance de développer chez les enfants, dès les premières années de la scolarité, les habiletés de recherche et d'utilisation judicieuse de l'information. Ces habiletés leur permettront d'élargir le champ de leurs intérêts et de réaliser des apprentissages de façon autonome sur des sujets divers. Ces réussites risquent fort d'inciter les élèves à répéter l'expérience de recherche d'information. Par ailleurs, ceux et celles qui ont la capacité d'accéder à l'information désirée et de bien la comprendre seront moins démunis devant le changement, ce qui n'est pas à négliger dans un monde où tout change rapidement et où la capacité d'adaptation est un facteur essentiel de réussite.

Ensuite, il est important de réaliser que les professionnels de l'information oeuvrant en milieu scolaire ont un rôle essentiel à jouer dans la formation de personnes qui vivent et vivront dans une société où l'information est omniprésente et disponible sur de multiples supports. Le développement, chez l'élève, d'un esprit critique face aux textes lus et aux images visionnées est un de leurs mandats.

2. Ce qu'est la maîtrise de l'information...

2.1 Six habiletés essentielles à développer

Les écrits relatifs à la maîtrise de l'information ne se limitent pas au repérage de l'information ou à la «bibliographic instruction». Ils situent plutôt le rôle du professionnel de l'information en milieu scolaire dans une démarche beaucoup plus globale. Certains auteurs identifient six habiletés essentielles (les «Big Six Skills»), liées à la maîtrise de l'information, qui se situent à l'intérieur d'un processus de résolution de problème ([Eisenberg et Berkowitz, 1990](#)). Ces six habiletés sont les suivantes :

1. la définition de la tâche;
2. les stratégies de recherche d'information;
3. l'accès à l'information et la localisation de celle-ci;
4. l'utilisation de l'information;
5. la synthèse;
6. l'évaluation.

Ces habiletés fondamentales ne sont pas seulement utilisables lors d'activités scolaires, mais sont encore transférables à toute situation de résolution d'un problème lié au besoin d'information. Eisenberg et Berkowitz insistent beaucoup sur les aspects cognitifs de la recherche d'information (compréhension, manipulation de l'information, synthèse, ...).

Plusieurs auteurs font référence aux «Big Six Skills», mais chacun y ajoute des éléments originaux. Kuhlthau, pour sa part, propose une vision constructiviste du processus de résolution de problème ([Kuhlthau, 1993](#)). En effet, un tel processus nécessite un rôle actif de l'apprenant pour être efficace et permettre le transfert des habiletés à d'autres situations. L'auteur fait aussi état de différents éléments qui facilitent ou qui nuisent à l'implantation d'un programme visant à développer la maîtrise de l'information chez les élèves, mais aussi leur maîtrise des matières enseignées. Parmi les éléments favorables, notons la planification adéquate des activités et la capacité de susciter l'intérêt et l'implication des élèves. Par ailleurs, il est essentiel de respecter le style d'apprentissage de l'élève puisqu'il n'existe pas qu'une seule manière d'analyser et d'évaluer l'information obtenue suite à la recherche.

2.2 Importance de personnaliser un sujet de recherche

Kuhlthau a étudié en détail les étapes du processus de recherche d'information, ce qui est désigné sous le sigle ISP (Information Search Process). L'auteur insiste sur l'importance d'amener l'élève à trouver l'angle sous lequel il souhaite traiter un sujet. Cela se fait lors de l'étape de formulation ([Kuhlthau, 1991](#)). La personne doit avoir une idée claire et précise de ce dont elle veut traiter et son sujet devient ainsi plus personnalisé. Vandergrift, pour sa part, présente différentes activités (élaboration d'une carte sémantique, d'hypothèses à vérifier, etc.) visant à amener l'élève à préciser son sujet ([Vandergrift, 1994](#)). L'organisation des documents peut aussi permettre de préciser un thème de recherche. Une table des matières, par exemple, peut être d'un grand secours. Le professionnel de l'information doit donner aux élèves tous les outils nécessaires pour que la recherche d'information ne soit pas une corvée, mais devienne motivée par un désir réel de connaissance.

2.3 Le bibliothécaire : un intermédiaire

Par ailleurs, l'importance du rôle du bibliothécaire en milieu scolaire est mise en lumière dans de nombreux textes. En effet, celui-ci est habilité à repérer, à organiser, à évaluer l'information, à faire ressortir les sujets principaux d'un document, etc. Il est donc très bien outillé pour soutenir les élèves dans leur démarche d'apprentissage. Il peut et doit jouer un rôle d'intermédiaire entre l'élève et l'information ([Brock, 1994](#)), tout en ayant bien soin de juger du degré de directivité qui convient aux élèves selon leur âge, leurs besoins et leurs capacités. Pour bien jouer son rôle, il doit sensibiliser le personnel scolaire au bénéfice qu'il peut apporter à l'apprentissage et tenter d'obtenir la coopération des enseignants. Cela peut être fait notamment en tentant de planifier des activités avec ces derniers ([Turner, 1991](#)), en agissant à titre de consultant et d'intervenant. Bien sûr, le développement de la culture et de la maîtrise de l'information doit être intégré au curriculum scolaire afin de favoriser l'atteinte des objectifs de l'école.

2.4 Développement de l'autonomie en matière d'information

Mancall, quant à elle, s'est intéressée à l'importance de la formation à la recherche d'information dans le contexte actuel. Le fait que nous vivions désormais dans la «société de l'information» pose avec acuité le

problème de la pensée critique afin de s'assurer que les élèves deviendront des citoyens avertis, capables de juger de la pertinence et de la véracité de l'information qui leur sera communiquée par des personnes ou par différents médias ([Mancall, 1993](#)). Ils devront également être formés à l'utilisation des nouvelles technologies, ce qui sera essentiel à leur autonomie et leur facilitera l'accès à l'information. Même si plusieurs élèves ont déjà de la facilité à utiliser les nouvelles technologies (CD-ROM, bases de données en ligne, etc.), il importe tout de même de leur offrir une formation, car les professionnels oeuvrant en milieu scolaire ne peuvent prendre pour acquis que tous les élèves possèdent déjà les connaissances et habiletés nécessaires. Les enfants provenant de milieux où les technologies de l'information sont peu connues et implantées seraient alors désavantagés par rapport aux autres et ce désavantage pourrait avoir des répercussions sur leur avenir. Les bibliothécaires en milieu scolaire ont pour mission de faciliter l'accès de chaque élève à l'information. Cela leur permettra peut-être d'empêcher, dans une certaine mesure, que la troisième révolution des communications et de l'information dont parlait Feather ne vienne créer de plus grandes disparités entre les riches et les pauvres en matière d'information. ([Feather, 1994](#))

Conclusion

En bref, que vise-t-on?

En résumé, la formation à la culture et à la maîtrise de l'information vise le développement de six habiletés essentielles qui sont : la définition de la tâche, les stratégies de recherche d'information, l'accès et la localisation de l'information, l'utilisation, la synthèse et l'évaluation de celle-ci. Au cours du processus de recherche d'information, il importe d'amener l'élève à personnaliser son sujet afin de faire naître chez lui un intérêt réel pour la recherche. Le bibliothécaire, en tant qu'intermédiaire entre l'élève et l'information, doit favoriser l'autonomie du jeune en l'amenant à poser un regard éclairé et critique sur la masse d'information disponible. Pour y arriver, le professionnel de l'information doit travailler en étroite collaboration avec les divers intervenants du milieu scolaire.

Pistes à explorer

Suite à ces lectures, certaines pistes intéressantes à explorer peuvent venir en tête. Par exemple, à l'instar de ([Vandergrift, 1994](#)), on peut s'interroger sur la façon dont les élèves vivent le processus de recherche d'information lorsque ce sont eux qui l'ont initié. En effet, il pourrait être intéressant de comparer les pensées, sentiments et actions des élèves selon que la recherche d'information émane d'un désir de connaissance de l'élève lui-même ou est suscitée par une demande extérieure. Les enseignants et professionnels de l'information pourraient recenser les sujets qui suscitent le plus spontanément l'intérêt des élèves et s'en servir pour bâtir des activités sur la maîtrise de l'information.

En terminant, cette exploration de la littérature sur la maîtrise de l'information chez les élèves du primaire et du secondaire donne au lecteur le goût de lire encore davantage sur le sujet, et notamment sur les possibilités de former des adultes à la maîtrise de l'information. En effet, de nombreux adultes

pourraient également bénéficier d'une telle formation afin d'être plus critiques face à la masse documentaire à laquelle ils sont exposés chaque jour. Ainsi, ils pourraient sûrement mieux répondre à leurs propres besoins d'information, quelle que soit la situation dans laquelle ces besoins se manifestent.

Bibliographie

Brock, Kathy Thomas. "Developing Information Literacy Through the Information Intermediary Process: A Model for Teacher Librarians and Others." *Emergency Librarian* 22, no. 1 (September 1994): 16-19.

Eisenberg, Michael B., and Robert E. Berkowitz. "Chapter 1: The Big Six Skills Revisited." *Information Problem Solving : The Big Six Skills Approach to Library & Information Skills Instruction*, 5-17. Information Management, Policy, and Services, éd Charles R. McClure, and Peter Herson, Norwood: Ablex Publishing Corporation, 1990.

Feather, John. "The Historical Dimension." *The Information Society: a Study of Continuity and Change*, 35. London: Library Association Publishing, 1994.

Kuhlthau, Carol Collier. "Implementing a Process Approach to Information Skills: A Study Identifying Indicators of Success in Library Media Programs." *School Library Media Quarterly* 22, no. 1 (1993): 11-18.

Kuhlthau, Carol Collier. "Inside the Search Process: Information Seeking from the User's Perspective." *Journal of American Society for Information Science* 42, no. 5 (1991): 361-371.

Mancall, Jacqueline C. "The Changing Library Landscape: Impact on Student Instruction and Use." *School Library Media Annual (SLMA)* 11 (1993): 66-76.

Turner, Philip M. "Information Skills and Instructional Consulting: A Synergy?" *School Library Media Quarterly* 20, no. 1 (1991): 13-17.

Vandergrift, Kay E. "The School Library Media Specialist: Teacher of Research Strategies." *Power Teaching: a primary Role of the School Library Media Specialist*, 42-57. *School Library Media Programs: Focus on Trends and Issues*, éd Eleanor Kulleseid, Chicago: American Library Association, 1994.

Cours : BLT 6019 : Sciences et professions de l'Information
Professeur : Madame Paulette Bernhard

Retour à la [Table des matières](#) -- Page d'accueil de [Cursus](#) -- Page d'accueil de l'[EBSI](#)

Étude comparative et descriptive de l'IFLA, de la FID et du CIA : des associations professionnelles au service de la bibliothéconomie et de l'archivistique internationales

par

Dany Bouchard

Cursus vol. 2 no 2 (printemps 1997)

Cursus est le périodique électronique étudiant de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. Ce nouveau périodique diffuse des textes produits dans le cadre des cours de l'EBSI.

ISSN 1201-7302

C. élec. : cursus@ere.umontreal.ca

URL : <http://www.fas.umontreal.ca/ebsi/cursus/>

Droits d'auteur

Tout texte demeure la propriété de son auteur. La reproduction de ce texte est permise pour une utilisation individuelle. Tout usage commercial nécessite une permission écrite de l'auteur.

L'auteur

L'auteur est étudiant en bibliothéconomie et sciences de l'information.

Pour joindre l'auteur : bouchada@ere.umontreal.ca

Table des matières

- [Introduction](#)
- [1. Mise en situation](#)
 - [1.1 Méthodologie](#)
 - [1.2 Bibliothéconomie internationale versus bibliothéconomie comparée](#)
 - [1.3 Le contexte de l'étude](#)
- [2. La Fédération Internationale de Documentation \(FID\)](#)
 - [2.1 Historique](#)
 - [2.2 Buts et objectifs](#)
 - [2.3 Membres](#)
 - [2.4 Organisation et structure](#)
 - [2.5 Programmes majeurs \(«Core Program»\)](#)
 - [2.5.1 Développement des professions de l'information](#)
 - [2.5.2 Informations financières, industrielles et corporatives](#)
 - [2.5.3 Politiques d'information](#)
 - [2.5.4 Sciences de l'information](#)
 - [2.5.5 Communication et technologies de l'information](#)
 - [2.5.6 Produits et processus d'information](#)
 - [2.5.7 Gestion de l'information](#)
 - [2.6 Publications](#)
- [3. International Federation for Library Association and Institution \(IFLA\)](#)
 - [3.1 Historique](#)
 - [3.2 Buts et objectifs](#)
 - [3.3 Membres](#)
 - [3.4 Organisation et structure](#)
 - [3.5 Programmes majeurs \(«Core Program»\)](#)
 - [3.5.1 Avancement de la bibliothéconomie dans les pays en développement \(ALP\)](#)
 - [3.5.2 Contrôle bibliographique universel et format MARC \(UBCIM\)](#)
 - [3.5.3 Disponibilité universelle des publications \(UAP\)](#)
 - [3.5.4 Préservation et conservation \(PAC\)](#)
 - [3.5.5 Télécommunication et transfert international des données \(UDT\)](#)
 - [3.6 Publications](#)
- [4. Conseil international des Archives \(CIA\)](#)
 - [4.1 Historique](#)
 - [4.2 Buts et objectifs](#)

- [4.3 Membres](#)
- [4.4 Organisation et structure](#)
- [4.5 Programmes majeurs \(«Core Program»\)](#)
- [4.6 Publications](#)
- [5. Analyse et discussion des résultats](#)
- [Conclusion](#)
- [Bibliographie](#)

Introduction

La bibliothéconomie, les sciences de l'information et l'archivistique doivent, comme beaucoup d'autres disciplines professionnelles, vivre à l'heure de la mondialisation des marchés, car le monde de l'information est en perpétuelle évolution. Les nouvelles technologies de l'information (NTI), qui sont en grande partie responsables de cette internationalisation de l'information, favorisent le transfert des données. L'information numérique déborde les frontières, les états et les pays. La bibliothéconomie, et plus spécifiquement les sciences de l'information, s'intéresse à l'information elle-même, en tant qu'objet dans quelque discipline que ce soit, et à son transfert, c'est-à-dire à sa création, sa collecte, son analyse, son traitement, son stockage, son repérage, sa diffusion, son utilisation et sa gestion ([Deschatelets, 1994](#)). Il est de plus en plus important, voire primordial, de compter sur une bibliothéconomie et une archivistique qui favorisent les échanges entre les différents pays et les différentes cultures de la planète et ce, tant au niveau national qu'international. Pour atteindre leurs objectifs de transparence et de normalisation, la bibliothéconomie et l'archivistique internationales doivent posséder les outils nécessaires. Elles doivent compter sur des organismes internationaux qui favorisent et encadrent les échanges d'informations, de techniques et de compétences. Dans cet article, nous essaierons de mieux connaître les instruments au service de la bibliothéconomie et de l'archivistique internationales que sont l'IFLA (International Federation for Library Associations and Institutions), la FID (Fédération Internationale de Documentation) et le CIA (Conseil international des Archives).

1. Mise en situation

1.1 Méthodologie

Pour découvrir ces associations et pour arriver à établir des relations significatives entre elles, nous utiliserons la méthode comparative telle qu'utilisée en bibliothéconomie comparée. Nous analyserons donc chacune des associations internationales à partir des six critères de comparaison suivants : historique, buts et objectifs, membres, organisation et structure, programmes majeurs et publications. À partir des données ainsi obtenues, nous serons en mesure de mieux comprendre le rôle qu'elles jouent dans le développement de la bibliothéconomie et de l'archivistique en général et dans celui de la bibliothéconomie et de l'archivistique internationales en particulier.

1.2 Bibliothéconomie internationale versus bibliothéconomie comparée

Avant d'entreprendre cette étude, il est important de définir brièvement la bibliothéconomie internationale et la bibliothéconomie comparée car les deux concepts furent longtemps confondus. Il est aussi important de faire la distinction entre les deux.

La bibliothéconomie comparée est l'analyse systématique du développement des bibliothèques, de la pratique ou des problèmes qui peuvent survenir dans certaines circonstances (le plus souvent dans différents pays), pris dans un contexte historique, géographique, politique, économique, sociale, culturel ou tout autre contexte pouvant se révéler déterminant pour l'étude ([Collings, 1971](#)). Selon Lajeunesse, la bibliothéconomie comparée est un domaine qui analyse des bibliothèques, des systèmes de bibliothèques, des aspects ou des problèmes de bibliothéconomie dans au moins deux environnements nationaux, culturels ou sociétaux, dans le but d'en comprendre, par l'analyse, les similarités et les différences, en vue d'en arriver ultimement à des généralisations et à des principes ([Lajeunesse, 1994](#)). Bref, la bibliothéconomie comparée procède à l'étude des similitudes et différences en vue de faciliter la compréhension et la connaissance d'un domaine particulier.

Même si la bibliothéconomie comparée étudie le plus souvent les différences qui existent entre les pays, elle n'est pas pour autant internationale. La bibliothéconomie internationale est un ensemble d'activités menées entre des institutions gouvernementales ou non gouvernementales, des organisations, des groupes ou des individus de deux nations ou davantage, afin de promouvoir, d'établir, de développer, de soutenir et d'évaluer les services de bibliothèque, de documentation et autres, ainsi que la bibliothéconomie et la profession de bibliothécaire en général, dans toutes les parties du monde (Parker, 1978). Bien que distinctes, ces deux notions sont cependant complémentaires, les recherches en bibliothéconomie comparée étant souvent à l'origine de l'identification de problèmes reliés aux champs d'expertise propres à la bibliothéconomie internationale. Le manque de cohérence dans et entre les bibliographies nationales, l'accès physique aux documents et la formation des bibliothécaires sont quelques-uns des problèmes auxquels sont confrontées les associations internationales comme l'IFLA, la FID ou le CIA.

1.3 Le contexte de l'étude

Comme nous l'avons déjà mentionné, le but principal de cet article est d'arriver à mieux connaître les organisations internationales oeuvrant dans le monde de l'information. Mais nous avons aussi comme objectif de donner à la bibliothéconomie francophone un outil d'introduction en français, car comme c'est souvent le cas dans notre domaine, la littérature portant sur le sujet est principalement en anglais. Cela étant dit, il nous semble important, avant de commencer cette collecte des données, de mentionner que toutes les informations sur les organisations internationales qui seront présentées dans cette partie proviennent d'une revue de la littérature sur le sujet. Nous faisons cette remarque, car il serait beaucoup trop long et, à notre avis, inutile de donner toutes les références complètes pour chacune des affirmations présentées, étant donné que nous ne faisons qu'exprimer des faits établis et vérifiés. Pour de plus amples

informations sur les organisations et pour connaître les sources qui ont servi à l'élaboration de cette partie, on doit se référer à la bibliographie située à la fin du présent texte.

2. La Fédération Internationale de Documentation (FID)

2.1 Historique

La FID, fondée en 1885 sous le nom d'Institut International de Bibliographie (IIB), est le résultat de la conférence internationale de bibliographie, organisée à Bruxelles par Paul Otlet et Henry LaFontaine, deux juristes considérés à juste titre comme les fondateurs de la future Fédération Internationale de Documentation. Cette conférence visait la création d'un Répertoire Bibliographique Universel (RBU) et le développement de la Classification Décimale Universelle (CDU, UDC en anglais). Ces deux grands projets furent menés de concert, et en 1905 parut la première édition complète de la CDU sous le titre *Manuel du répertoire bibliographique universel*. Quant au RBU, en 1914 il comptait déjà 11 millions de cartes bibliographiques. Toutefois, les activités du IIB ralentirent fortement pendant la Première Guerre mondiale et ne reprirent vraiment qu'en 1924, date où l'institut est restructuré et devient une fédération comptant cinq membres nationaux : la Belgique, la France, l'Allemagne, la Suisse, et les Pays-Bas.

En 1931, le IIB change de nom et devient l'Institut International de Documentation. Cette nouvelle appellation est beaucoup plus qu'un simple changement de nom; elle signifie plutôt un changement profond dans l'orientation de l'institut. On délaisse la bibliographie universelle pour se tourner vers des activités plus pratiques. Cette nouvelle orientation plaît beaucoup à l'ALA (American Library Association) qui devient, en 1939, un membre associé de la FID.

C'est en 1938 que l'institut est renommé Fédération Internationale de Documentation. Les années qui suivirent ce nouveau changement de nom furent marquées par la Seconde Guerre mondiale et, comme lors de la première, les activités de la FID ralentirent passablement pour ne reprendre qu'en 1959 lors de la conférence de Varsovie. À l'occasion de cette conférence très importante pour l'avenir de l'organisation, six activités pouvant être assumées par une organisation internationale comme la FID furent définies :

- Échange d'expériences et d'expertises à travers les organisations nationales spécialisées dans la documentation;
- Création d'un forum pour tous les problèmes reliés à la documentation;
- Promotion de l'étude et de la recherche en documentation;
- Assistance aux activités nationales à travers une initiative internationale;
- Assistance aux pays en développement;
- Consultations générales et spécifiques en matière de documentation auprès des organisations internationales.

Malheureusement, la FID ne remplit pas toujours son mandat et même avec l'assistance de UNESCO, elle acquiert la réputation d'une organisation qui surestime ses forces. Ce n'est qu'en 1978 avec

l'élaboration d'un nouveau programme qui répond mieux aux attentes de la communauté internationale que la FID reprend la place qui était la sienne, à savoir la plus ancienne et la plus expérimentée des organisations internationales en matière de documentation et d'information.

2.2 Buts et objectifs

Aujourd'hui, la FID est une organisation internationale d'envergure, dont le but principal est de promouvoir, à travers la coopération internationale, le développement et la recherche en documentation. Elle s'intéresse aussi à l'organisation, au stockage, à la diffusion et à l'évaluation de l'information sous toutes ses formes, dans les domaines des sciences, des technologies, des sciences sociales, des arts et des humanités.

Dans un contexte plus large, la FID veut être une organisation qui veille à une meilleure gestion des pratiques d'information, à l'avancement des sciences et technologies et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, des industries et de l'économie nationale.

2.3 Membres

Présente dans plus de 90 pays à travers le monde, la FID comptait en 1990 environ 312 membres répartis en six catégories, ayant des droits et privilèges différents. La première et la plus influente de ces catégories est celle formée par les membres nationaux. En effet, les membres nationaux sont le point focal des activités de la FID. On compte sur eux pour élargir la communauté de l'information du pays qu'ils représentent et pour apporter leurs points de vue et leurs contributions aux activités de la fédération.

La deuxième catégorie est celle des membres internationaux. Elle a été établie pour les organisations non gouvernementales ayant des intérêts importants dans le domaine de l'information.

Les membres corporatifs sont issus du milieu des affaires et du secteur public. Il a été donné à cette nouvelle catégorie de membres des privilèges dans l'organisation et les affaires du FID.

La catégorie des membres institutionnels est la plus importante. Elle est formée d'organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales, d'institutions scolaires, du domaine de la recherche et de la santé, d'organisations à but non lucratif, de fondations philanthropiques et d'autres types d'organisations et d'institutions.

Les individus peuvent eux aussi devenir membres de la fédération. Pour devenir membres de cette catégorie, les personnes intéressées doivent remplir un formulaire d'adhésion disponible au secrétariat général de la FID.

Finalement, il y a la catégorie des membres honoraires. Cette catégorie a été créée pour donner la chance

aux personnes, aux fondations, aux compagnies et aux associations de participer au financement de la fédération et ainsi de profiter de nouvelles occasions de développement. Ces membres n'ont pas le droit de vote, mais ils peuvent assister aux assemblées générales et ils sont fortement encouragés à participer aux conférences nationales et régionales.

2.4 Organisation et structure

L'Assemblée Générale est la plus haute autorité de la FID. Composée essentiellement par les représentants des membres nationaux et internationaux, elle se réunit à tous les deux ans pour discuter et adopter les décisions touchant les activités de la fédération. Sous l'Assemblée Générale, on retrouve le conseil qui est là pour exécuter les décisions prises lors des assemblées. Il est formé d'un président, de trois vice-présidents, d'un trésorier et de douze membres. À un troisième échelon, on retrouve les comités parrainant les différents programmes de la fédération. Ces programmes sont de natures diverses et s'attachent principalement aux domaines suivants : Classification et organisation des connaissances (FID/CR); Éducation et formation (FID/ET); Théorie fondamentale de l'information (FID/FT); Information pour l'industrie (FID/II); Politiques et programmes d'information (FID/IP); Propriété intellectuelle (FID/IPI); Information et documentation en sciences sociales (FID/SD); et finalement, Infrastructure et autoroutes de l'information (FID/GIIS).

2.5 Programmes majeurs («Core Program»)

Comme nous venons de le constater, les différents comités de la FID s'occupent beaucoup du développement de la bibliothéconomie à travers le monde. Voyons maintenant d'un peu plus près les programmes qui sont au cœur de la fédération.

2.5.1 Développement des professions de l'information

Nous vivons à une époque où l'information et la connaissance sont devenues la matière première de l'économie. Les changements apportés par les nouvelles technologies de l'information sont fulgurants et parfois angoissants, mais ils apportent des défis intéressants pour la société elle-même et pour les professionnels de l'information en particulier. De plus en plus, émergent de nouveaux rôles et de nouvelles carrières (enseignement à distance, télécommunication, multimédia, etc.), et c'est pourquoi la fédération met l'accent sur ce secteur d'activités.

2.5.2 Informations financières, industrielles et corporatives

Les changements touchent la société et les professionnels de l'information, mais ils touchent aussi et surtout le secteur privé. Avec la mondialisation des marchés, l'information et la connaissance sont maintenant des armes privilégiées au service de la compétitivité et de la performance.

2.5.3 Politiques d'information

Ce programme a comme objectifs l'identification et l'étude des infrastructures d'information tant au niveau national qu'international. De plus, il s'attache à mieux connaître les impacts qu'auront les autoroutes de l'information sur l'économie et sur la société de demain.

2.5.4 Sciences de l'information

Les recherches fondamentales en sciences de l'information ont pour objet de mieux comprendre les propriétés de l'information, sa valeur et l'impact qu'elle a sur notre société. Le programme met beaucoup d'efforts dans le développement de mesures, notamment la bibliométrie, permettant d'atteindre ces objectifs.

2.5.5 Communication et technologies de l'information

L'emploi des nouvelles technologies de l'information et de la communication est un autre domaine auquel la fédération s'intéresse de plus en plus. Les recherches effectuées dans ce domaine permettront de déterminer la manière dont l'information est accessible, gérée, appliquée et diffusée dans les différents environnements informationnels.

2.5.6 Produits et processus d'information

Ce programme s'attarde au développement de produits d'information, sous toutes ses formes, en relation avec les clients et le développement du marché de l'information.

2.5.7 Gestion de l'information

L'information est plus qu'une matière première. Elle peut maintenant supporter les buts et les stratégies des organisations. Les systèmes d'aide à la décision pour les chefs d'entreprise en sont le parfait exemple. Les entreprises d'aujourd'hui ne sont plus orientées vers les produits, mais plutôt vers les clients et le service. Avec la mondialisation des marchés, l'accès à une information fiable et rapide peut faire toute la différence entre la réussite ou l'échec.

2.6 Publications

Les publications de la FID sont nombreuses et diversifiées. En plus d'un programme de publication de monographies, la FID publie le mensuel *FID News Bulletin*, les trimestriels *International Forum on Information and Documentation* et *Newsletter on Education and Training Programs for Specialized Information Personnel (IFID)*, le *R & D Project in Documentation and Libraries* (bimensuel) et *The extension and Corrections to the UDC* (annuel). La fédération publie aussi des rapports annuels, des actes de conférence et de séminaires, des études, des manuels, des bibliographies, etc. Finalement, il y a maintenant la page [Web](#) de la FID, où il est possible de trouver une masse d'information sur la FID et sur

ses activités.

3. International Federation for Library Associations and Institutions (IFLA)

3.1 Historique

L'IFLA est certainement la plus influente des organisations internationales dans le domaine de la bibliothéconomie et des sciences de l'information. Elle a vu le jour lors de la conférence célébrant le cinquantième anniversaire de la British Library Association tenue à Édimbourg en 1927. Cependant, ce n'est qu'en 1929 à Rome que le nom International Federation of Library Association fut adopté. En 1939, 41 associations professionnelles avaient déjà rejoint les rangs de l'IFLA mais comme dans le cas de la FID, la Seconde Guerre mondiale met fin temporairement à toutes les activités orientées vers la coordination et la coopération.

En 1946, les activités reprisent et l'IFLA devint un canal privilégié pour les échanges d'idées, pour établir des relations professionnelles et pour mieux comprendre les tâches et les responsabilités de la bibliothéconomie dans une optique de mondialisation de l'information. Les résultats de cette concertation entre les associations professionnelles débouchèrent sur des réalisations tel que le Symposium sur les bibliothèques nationales (1958), la Conférence internationale sur les principes de catalogage (1961) et, en 1963, l'IFLA publiait sous le titre *Bibliothèques dans le monde*, son programme à long terme.

Avec le support de l'UNESCO, l'IFLA établit son premier secrétariat général permanent en 1962. Depuis, les deux organismes travaillent en étroite collaboration sur des activités diverses, par l'échange d'expertises. Finalement, une des étapes les plus importantes dans l'histoire de la fédération est l'établissement à Copenhague, en 1969, de l'IFLA Program Development Group. Son *Memorandum on a Programme for Future Action* est publié en 1970.

En 1976, le nom de l'organisation est changé pour pouvoir inclure les institutions (bibliothèques, bibliothèques scolaires et instituts bibliographiques) et l'IFLA devient : International Federation of Library Associations and Institutions.

3.2 Buts et Objectifs

La mission de l'IFLA est de promouvoir la coopération, la discussion, la recherche et le développement dans les champs d'activités propres aux bibliothèques en incluant la bibliographie, les services d'information et la formation du personnel. La fédération vise également à fournir un cadre professionnel représentant les intérêts des bibliothécaires au niveau international.

3.3 Membres

Aujourd'hui présente dans plus de 135 pays, l'IFLA est composée de 154 associations (associations de bibliothèques, associations nationales et internationales, organisations avec des intérêts similaires), 1016 membres institutionnels (bibliothèques, instituts bibliographiques, etc.), 220 membres individuels et 15 organismes ayant un statut consultatif (FID, CIA, ISO, etc.). Il existe deux principales catégories de membres ayant le droit de vote: les associations et les membres institutionnels. Deux catégories n'ont pas le droit de voter : les institutions affiliées et les membres individuels affiliés.

3.4 Organisation et structure

L'IFLA possède une structure démocratique. Cela veut dire que toutes les décisions importantes sont prises lors des séances annuelles du conseil général où plus de 800 personnes sont présentes.

Le comité exécutif est constitué d'un président, de six vice-présidents et d'un trésorier. Il est élu par le conseil général; son mandat est de trois ans et il peut être renouvelé. C'est lui qui applique les décisions prises lors du conseil général.

Le comité consultatif est composé des membres du comité exécutif, des présidents et secrétaires de sections (types de bibliothèques), des membres des autres comités (problèmes relatifs aux bibliothèques) et des membres internationaux («full members»). Il joue donc un rôle de conseiller.

Finalement, il y a l'IFLA Program Development Group qui joue un rôle de conseiller auprès du comité exécutif sur les problèmes d'ordre professionnel. Ce groupe de consultants est engagé par le comité consultatif pour une période de trois ans.

3.5 Programmes majeurs («Core Program»)

Selon l'IFLA, les programmes «core» ne sont pas plus importants que les nombreuses autres activités menées par la fédération, mais ils recoupent les intérêts et les affaires de toutes les bibliothèques et de leurs utilisateurs, peu importe où elles sont situées. Notre intérêt n'étant pas de recenser tous les programmes de la fédération mais bien de limiter notre recherche à ceux ayant une portée plus internationale, nous ne parlerons donc que des cinq programmes majeurs de l'IFLA.

3.5.1 Avancement de la bibliothéconomie dans les pays en développement (ALP)

Lancé en 1984, ce programme a pour objectif de promouvoir l'amélioration progressive des bibliothèques et des services d'information dans les pays en développement, une attention particulière est accordée à la création de conditions favorables à ce développement. La formation et l'éducation, la promotion des bibliothèques et des services d'information auprès du public, et le développement d'une plus grande implication des bibliothécaires dans les programmes d'alphabétisation sont les principaux

secteurs d'activités sur lesquels l'IFLA concentre ses efforts.

3.5.2 Contrôle bibliographique universel et format MARC (UBCIM)

Ce programme veut coordonner les activités visant le développement de systèmes et de standards pour le contrôle bibliographique à un niveau international. Il doit aussi favoriser l'échange international des données bibliographiques en accordant un support aux activités professionnelles des sections et divisions de l'IFLA. Finalement, il doit permettre la publication de projets en relation avec le contrôle bibliographique universel.

3.5.3 Disponibilité universelle des publications (UAP)

L'UAP est à la fois un objectif et un programme de l'IFLA. L'objectif de ce programme est d'assurer une plus grande disponibilité du matériel publié, peu importe où et quand, et ce dans le format demandé. Par matériel publié, on entend les publications écrites, mais aussi la littérature grise ainsi que le matériel audiovisuel et les publications électroniques.

3.5.4 Préservation et conservation (PAC)

Ce programme a été établi dans le but de favoriser la promotion de solutions à la détérioration des bibliothèques et de la documentation. Toutes les facettes de ce programme sont orientées vers l'établissement d'un milieu international où des activités de conservation peuvent être développées.

3.5.5 Télécommunication et transfert international des données (UDT)

Ce programme travaille à promouvoir le transfert électronique des données entre les bibliothèques et les usagers, à réduire les barrières en télécommunication, à fournir de l'information et à favoriser la promotion, l'implantation et l'utilisation de standards internationaux pour les applications informatiques spécifiques aux bibliothèques et pour le transfert des données électroniques dans le champ de la bibliothéconomie.

3.6 Publications

L'IFLA produit beaucoup de documentation. En ce qui concerne les périodiques, la fédération publie *l'IFLA Journal*, *International Cataloging and Bibliographic Control*, *IFLA Annual* et *IFLA Directory*.

Elle publie aussi beaucoup de monographies dont voici, à titre d'exemple, quelques titres : *Education and Training for Conservation and Preservation*; *World Guides to Library, Archives and Information Science Associations*; *Library Building : Preparation for Planning*. Enfin, chaque grand programme publie aussi des articles et des monographies.

4. Conseil international des Archives (CIA)

4.1 Historique

Toutes les guerres posent des problèmes de conservation du patrimoine, mais jamais un conflit armé comme la Seconde Guerre mondiale n'aura été aussi dévastateur. Les bombardements intensifs sur l'Europe et les ravages qu'ils causèrent mirent en évidence la nécessité de préserver le patrimoine mondial. Pour répondre à ce besoin, et pour améliorer les standards mondiaux en gestion des archives, en pratique archivistique et pour faire avancer la théorie dans ce domaine, l'UNESCO encourage, lors d'une réunion tenue en mai 1948, les archivistes à fonder une organisation internationale répondant à ces objectifs. Le CIA est définitivement établi lors de son premier congrès international tenu à Paris en 1950.

À partir de 1960, l'organisation change profondément. Elle prend de la maturité et se développe progressivement. Beaucoup plus orientée vers l'Europe dans sa première période de développement, elle se tourne alors vers le monde. Ses activités dans le monde archivistique prennent de l'importance et elle s'attaque à des projets de plus grande envergure. Elle commence en 1959 la compilation des *Guides des sources de l'histoire des nations*. En 1966 a lieu à Washington un congrès extraordinaire où sont débattues les questions relatives à l'accessibilité aux archives et aux nouvelles technologies et techniques archivistiques. Sont aussi abordées à ce congrès les questions touchant au développement de l'archivistique dans les pays en développement. Depuis sa création, le CIA travaille en étroite collaboration avec l'UNESCO. En effet, le contact entre l'UNESCO et le CIA est permanent et pratiquement tous les projets internationaux dans le champ archivistique sont menés de concert ([Kecskeméti](#), 1974).

4.2 Buts et objectifs

Le but fondamental du CIA est de promouvoir la préservation, le développement et l'utilisation du patrimoine archivistique de l'humanité. En accord avec ce principe, les objectifs généraux du CIA sont les suivants :

- Organiser périodiquement un congrès international des archives;
- Établir, maintenir et renforcer les relations entre les archivistes de tous les pays, et entre les institutions et les organisations, qu'elles soient publiques ou privées, qui sont concernées par la conservation, l'organisation ou la gestion des archives;
- Promouvoir toutes les mesures de protection, de défense et de préservation des archives et faire avancer tous les aspects de la préservation et de l'administration des archives en facilitant les échanges d'idées et d'informations sur les problèmes relatifs aux archives;
- Faciliter la consultation des archives et l'étude efficace et impartiale des documents archivistiques en rendant plus accessible leur contenu et en encourageant une plus grande utilisation des dépôts d'archives;
- Promouvoir, organiser et coordonner à une échelle internationale les activités dans le champ des

archives de gestion;

- Coopérer avec les autres organisations concernées par la documentation qui assurent la préservation de l'expérience humaine et faciliter l'utilisation de cette documentation pour le bénéfice de l'humanité.

4.3 Membres

Le CIA est présent dans plus de 150 pays et compte environ 1350 membres répartis en cinq catégories. Les institutions nationales d'archives, composées principalement des autorités publiques d'archives au niveau international et national (ex: archives nationales) forment la catégorie A. La catégorie B est formée des associations professionnelles. La troisième catégorie est formée des institutions et des services d'archives régionaux et locaux, tant publics que privés; la quatrième des membres individuels et finalement, la dernière catégorie, des membres d'honneur élus par l'assemblée générale.

4.4 Organisation et structure

L'assemblée générale est la plus haute instance du CIA. Elle se réunit à tous les quatre ans lors du Congrès international des archives pour discuter les affaires courantes, élire les représentants du comité exécutif et émettre des résolutions et des recommandations concernant les intérêts de la communauté archivistique mondiale.

Entre les réunions de l'assemblée générale, le gouvernement et l'administration du conseil sont assumés par le comité exécutif. Il est composé d'un président, de deux vice-présidents et de douze membres élus par l'assemblée générale. Le comité exécutif se réunit une fois l'an entre les sessions de l'assemblée générale.

À un troisième niveau, on retrouve le bureau, formé par le président, les vice-présidents et les membres du comité. Il se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire entre les réunions du comité pour prendre des décisions en accord avec les politiques générales du conseil et pour superviser les activités du secrétariat général. Ce dernier expédie les affaires courantes et maintient la liaison avec l'UNESCO et les autres organisations.

Finalement, chaque année a lieu une table ronde réunissant les dirigeants de la profession (directeurs des archives nationales et présidents d'associations archivistiques) pour discuter des problèmes relatifs à l'administration des archives.

4.5 Programmes majeurs («Core Program»)

Depuis 1966, l'assistance technique dans les pays en voie de développement est la priorité numéro un du conseil. En collaboration avec l'UNESCO, il développe et implante des programmes de formation professionnelle, car le manque de main-d'oeuvre qualifiée est l'un des obstacles majeurs à la création de

systèmes de gestion et de conservation des archives dans les pays en voie de développement. De plus, il veille à l'implantation de programmes de développement des archives, il facilite le recrutement d'experts et il prépare des études préliminaires concernant le développement des opérations de gestion.

Avec le renforcement de la coopération entre les organisations internationales, la recherche et l'étude en gestion des archives, en méthodologie et en techniques archivistiques sont d'autres grands secteurs d'activités du CIA.

De ses activités et programmes découlent une foule de projets plus spécifiques comme le Congrès international des archives, la Conférence internationale de la table ronde des archives, le programme international de microfilmage pour les pays en développement, le programme RAMP (Records and Archives Management Program) de gestion des documents et des archives, «Mémoire du monde», ARCHISS, projet sur l'histoire du climat. En résumé, l'action du CIA permet à des groupes de travail et à des comités d'explorer un très grand nombre de domaines (bâtiments et équipements, prévention et restauration, archives électroniques, gestion et évaluation des documents, archives littéraires et artistiques, etc.).

4.6 Publications

La liste des publications du CIA compte plus de 160 titres dont les revues professionnelles *Janus* et *Archivum* (première revue du CIA, elle fut lancée en 1951), *Le guide des sources de l'histoire des nations* et le *Bulletin du CIA*. Les manuels et les études spécialisées portant sur des domaines liés à l'archivistique, les actes de congrès, de conférences et de colloques, les périodiques de branches régionales et plus d'une cinquantaine d'études dans la série RAMP de l'UNESCO ne sont que quelques exemples. Le CIA est présent partout dans le domaine archivistique et la diversité de ses publications reflète très bien cette réalité.

5. Analyse et discussion des résultats

À cette étape de notre recherche, on peut se demander quels sont les points communs à ces trois organisations. À la lumière des résultats obtenus précédemment, trois éléments de réponse peuvent être avancés.

Premièrement, chacune des organisations s'occupe d'un des trois domaines majeurs de la bibliothéconomie et des sciences de l'information : l'IFLA des bibliothèques et des centres d'information, la FID de l'information et de la documentation et le CIA des archives. Cette constatation est évidente, et peut-être même simpliste, mais elle résume très bien la relation complémentaire qui unit les trois organisations.

En second lieu, chacune des organisations dans le domaine qui est le sien travaille activement à la promotion et au développement de la bibliothéconomie et à l'archivistique à travers le monde, et plus particulièrement dans les pays en développement. L'intérêt soutenu que portent les organisations aux

pays en développement est certainement l'une de leurs caractéristiques communes. En effet, toutes offrent des programmes ayant comme objectif le développement et l'implantation de la bibliothéconomie et des techniques bibliothéconomiques dans ces pays.

Nous explorerons ces différents concepts un peu plus loin, mais avant, nous devons parler brièvement du troisième point commun à toutes ces organisations, à savoir la relation privilégiée qu'elles entretiennent avec l'UNESCO. Il est impossible de parler de bibliothéconomie internationale, de l'IFLA, de la FID et du CIA, sans parler de l'UNESCO. Certains vont même jusqu'à avancer que ces organisations ne seraient pas devenues ce qu'elles sont aujourd'hui sans le financement et le support constant de l'organisme international, car il a fourni aux activités de la bibliothéconomie internationale un environnement profitable tant aux professionnels de l'information qu'aux organisations ([Gelfand, 1974](#)). Par son engagement dans le développement des bibliothèques et de la documentation et par ses nombreuses publications (particulièrement le *Bulletin de l'UNESCO* à l'intention des bibliothèques de 1947 à 1977 et la *Revue de l'UNESCO* pour la science de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique de 1978 à 1983), elle a su établir un réseau de communication et de travail entre les différentes organisations internationales qui a favorisé l'internationalisation et la maturité professionnelle de la bibliothéconomie. Elle est, à n'en pas douter, la pierre angulaire autour de laquelle gravitent les différentes organisations internationales.

Ces constatations d'ordre général étant établies, nous pouvons maintenant aller plus avant dans la comparaison, à partir des critères énoncés précédemment, des différents organismes oeuvrant dans le milieu de la bibliothéconomie internationale.

Au niveau des buts et des objectifs, toutes les organisations ont le mandat de promouvoir la bibliothéconomie et l'archivistique, ses professionnels et ses techniques. On constate que cette mission première est intimement liée à la notion de bibliothéconomie internationale telle qu'exprimée par Parker au début de cet article. Nous touchons ici au concept de complémentarité exposé plus tôt. Ces organisations travaillent le plus souvent ensemble, dans des domaines différents mais complémentaires, à la réalisation des mêmes objectifs et elles ont fondamentalement le même but.

La FID et l'IFLA ont sensiblement le même type de membre. Tous deux sont présents dans nombre de pays et comptent des membres des niveaux national, international, institutionnel et individuel. D'ailleurs, les organismes nationaux et internationaux ayant des intérêts dans le domaine sont, dans de nombreux cas, membres des deux organisations. Le type des membres du CIA est légèrement différent par la spécificité de son domaine d'expertise. Néanmoins, il compte lui aussi des membres d'organismes nationaux et internationaux. Pour conclure sur ce sujet, notons qu'étant donné le rapport étroit qu'entretiennent les organisations entre elles, elles sont parfois membres l'une de l'autre. Par exemple, la FID et le CIA sont membres consultatifs de l'IFLA.

La structure de ces organisations est, par de nombreux points, sensiblement la même. Les trois organismes sont gouvernés par une assemblée générale ou les membres proposent, discutent et adoptent des solutions et des orientations qui guideront les futures activités de l'organisation. À un deuxième

niveau, on retrouve un comité exécutif élu par l'assemblée générale et chargé de mettre en application les décisions prises au niveau supérieur et d'assurer le bon fonctionnement de l'organisme. Finalement, elles sont toutes subdivisées en comités et en tables rondes chargés de mener à bien les différents programmes et activités de leur organisation respective. En plus d'être très démocratique, cette structure pyramidale permet d'exprimer la volonté du plus grand nombre, tout en favorisant l'échange d'expertise entre les différents domaines de recherches. Ce type de structure favorise la stabilité tout en assurant l'apport de sang neuf à la direction de l'organisation.

C'est certainement au niveau des programmes que l'on peut établir les comparaisons les plus significatives entre la FID, le CIA et l'IFLA. Premier constat, et nous en avons déjà parlé brièvement, elles ont toutes un grand nombre d'activités dans les pays en développement. En 1966, le CIA a même fait du développement international sa priorité numéro un. L'IFLA, avec le «Core Program» ALP (avancement de la bibliothéconomie dans les pays en développement) est elle aussi très impliquée à ce niveau. La FID, bien que moins directement impliquée, est néanmoins présente, notamment au niveau de la formation des professionnels et de l'implantation de nouvelles technologies de l'information dans ces pays. La bibliothéconomie internationale ayant le mandat de promouvoir la bibliothéconomie dans toutes les parties du monde, il est normal qu'une attention particulière soit portée par les organismes internationaux aux pays où elle est le moins développée.

On constate également que l'IFLA, la FID et le CIA travaillent en étroite relation. Pour éviter les chevauchements inutiles et coûteux, l'IFLA et la FID ont élaboré, à partir de la fin des années 1940, un nouveau style de partenariat. En 1946, à l'initiative de la FID, ils joignaient leurs forces en mettant sur pied un comité commun s'occupant de la formation des professionnels. Formé de sept membres de la FID et de cinq de l'IFLA, ce comité publiait en 1950 une *Enquête sur la formation professionnelle des bibliothécaires et des documentalistes* ([Rovelstad, 1975](#)). Depuis cette époque, la FID et l'IFLA coopèrent étroitement à l'élaboration de recherches et d'activités touchant des intérêts communs comme la formation, la mécanisation, la standardisation ou les pays en développement ([Gelfand, 1974](#)). La coopération avec la FID est même l'une des priorités de l'IFLA.

Le CIA collabore lui aussi avec l'IFLA et cette collaboration s'exerce surtout au niveau de la préservation des documents et des bibliothèques. Comme nous le savons déjà, la préservation et la conservation sont au cœur de la mission du CIA et l'un des programmes majeurs de l'IFLA. Il est par conséquent normal que les deux organismes élaborent des projets communs dans ce domaine.

Conclusion

Les organismes internationaux travaillent activement au développement de la bibliothéconomie dans toutes les parties du monde. La FID, l'IFLA et le CIA sont les canaux et les outils privilégiés par lesquels sont véhiculées et développées la profession en général et la bibliothéconomie internationale en particulier. Sans eux pour coordonner les activités propres à la bibliothéconomie et aux sciences de l'information, le passage à une société de l'information dans laquelle les nouvelles technologies prennent de plus en plus de place serait beaucoup plus difficile.

La formation des professionnels, la normalisation des outils et des protocoles, le développement et l'implantation des NTI sont au coeur de la mission de ces organismes. Par leur implication dans les pays en développement, ils travaillent à une plus grande équité entre les nations. Dans une société où l'information et la connaissance sont devenues des outils de développement essentiels, il est primordial de veiller à ce que la disparité qui existe entre le nord et le sud soit abolie, ou du moins diminuée.

Nous n'avons parlé ici que de trois organisations, mais il en existe plusieurs autres et elles devront toutes travailler dans le même sens, car la place que tiendra la bibliothéconomie dans une société de l'information est à redéfinir. Les développements dans le domaine se font à une vitesse fulgurante, les changements sont profonds et touchent tous les secteurs d'activité traditionnels. Les organismes comme l'IFLA, la FID et le CIA sont les chefs de file et ils doivent par leur implication ouvrir la voie vers une nouvelle bibliothéconomie et archivistique internationales.

Bibliographie

Arintz, Helmut. "FID." *Encyclopedia of Library and Information Sciences* 12 (1974): 377-402.

Bliss, Nonie J. "The Emergence of International Librarianship as a Field." *Libri* 43, no. 1 (1993): 39-52.

Borchardt, D. H. "FID and Socio-economic Development." *Australian Academic and Research Libraries* 6 (1975): 183-185.

Burnett, Alfred D. *Studies in Comparative Librarianship: Three Studies presented for the Sevensma Prize 1971*. London: Library Association, 1973.

Collings, Dorothy. "Comparative librarianship." *Encyclopedia of Library and Information Sciences* 5 (1971): 492-502.

Deschatelets Gilles. "Bibliothéconomie ou science de l'information." *Documentation et bibliothèques* 40, no. 3 (1994): 167-168.

Fang, Joséphine R. and Nauta, Paul. *International Guide to Library, Archival, and Information Science Associations*. New-York: Bowker, 1990.

Foskett, Douglas J. *Introduction to Comparative Librarianship*. Bangalore: Sarada Ranganathan Endowment for Library Science, 1979.

Foskett, Douglas J. *Reader in Comparative Librarianship*. Englewood: Colo. Information Handling Services, 1976.

Gelfand, Morris A. "International Relations." *Encyclopedia of Library and Information Sciences* 12 (1974): 419-432.

Harrison, K. C. *International Librarianship*. Metuchen: Scarecrow, 1977.

Holmes, Oliver W. "Toward an International Archives Program and Council 1945-1950." *The American Archivist* 39 (1976): 287-299.

IFLA. *World Encyclopedia of Library and Information Sciences*, 3rd éd. Chicago: A.L.A., 1993.

International Council on Archives. *World Encyclopedia of Library and Information Sciences*. 3rd éd. Chicago: A.L.A., 1993.

International Federation for Documentation. *World Encyclopedia of Library and Information Sciences*. 3rd éd. Chicago: A.L.A., 1993.

Kecskeméti, Charles. "International Council on Archives (ICA)." *Encyclopedia of Library and Information Sciences* 12 (1974): 361-372.

Krzysz, Richard. "International and Comparative Study in Librarianship Research Methodology." *Encyclopedia of Library and Information Sciences* 12 (1974): 325-343.

Lajeunesse, Marcel. "La bibliothéconomie comparée et internationale : une composante essentielle de la discipline et de la profession." *Argus* 22, no. 3 (hiver 1993-1994): 4-11.

Liebaers, Herman. "International Federation of Library Association." *Bowker Annual of Library and Book Trade Information*, 19e ed. 1974.

Penna, C.V. "Trente ans d'activité de l'Unesco en faveur du développement des services de documentation, bibliothèques et archives." *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques* 30, no. 6 (nov.-déc. 1976): 339-348.

Rieger, Morris. "The International Council of Archives: Its First Quarter Century." *The American Archivist* 39 (1976): 301-310.

Rovelstad, Mathilde V. "IFLA and Library Education." *Journal of Education for Librarianship* 16 (1975): 105-118.

Rovelstad, Mathilde V. "Une nouvelle bibliothéconomie internationale : un défi à la profession." *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques* 32, no. 3 (mai-juin 1978): 144-152, 163.

Shank, Russell. "IFLA, ALA and Issues in International Librarianship." *Library Journal* 107 (July 1982): 1299-1301.

Soosai, J.S. "A Decade of International Library Cooperation through IFLA: A Third World Perspective." *IFLA Journal* 7, no. 1 (Feb. 1981): 19-23.

Wijnstroom, Margarete. "International Federation of Library Association." *Encyclopedia of Library and Information Sciences* 12 (1974): 403-407.

Sites Web consultés

International Federation of Library Associations. (mai 1997), [En ligne]

URL : <http://www.nlc-bnc.ca/ifla>

International Federation for Information and Documentation (FID). (mai 1997), [En ligne]

URL : <http://fid.conicyt.cl:8000>

Le Conseil international des Archives. (mai 1997), [En ligne]

URL : <http://www.archives.ca/ica/francais.html>

Étude comparative et descriptive de l'IFLA, de la FID et du CIA : des associations professionnelles au service de la bibliothéconomie et de l'archivistique internationales

Professeur : Marcel Lajeunesse

Retour à la [Table des matières](#) -- Page d'accueil de [Cursus](#) -- Page d'accueil de l'[EBSI](#)

Histoire de «l'archivistique» à l'aube de la Révolution française

par

Francine Hammond

Cursus vol. 2 no 2 (printemps 1997)

Cursus est le périodique électronique étudiant de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. Ce nouveau périodique diffuse des textes produits dans le cadre des cours de l'EBSI.

ISSN 1201-7302

C. élec. : cursus@ere.umontreal.ca

URL : <http://www.fas.umontreal.ca/ebsi/cursus/>

Droits d'auteur

Tout texte demeure la propriété de son auteur. La reproduction de ce texte est permise pour une utilisation individuelle. Tout usage commercial nécessite une permission écrite de l'auteur.

L'auteur

Infirmière de formation et bachelière ès sciences, Francine Hammond a réorienté sa carrière vers la bibliothéconomie et les sciences de l'information au début des années 1990. Dans le cadre du cours Introduction à l'archivistique (ARV 1001) du Certificat en archivistique elle a produit, à l'automne 1993, le travail suivant. L'auteure invite donc le lecteur à prendre connaissance, de façon générale mais non exhaustive, de quelques aspects de l'archivistique française de la fin du XVIII^e siècle, à une période particulièrement prolifique en matière de législation.

Table des matières

- [Introduction](#)
- [1. L'Ancien Régime](#)
- [2. La Révolution française](#)
- [3. Les archives sous l'Ancien Régime](#)
- [4. Les archives sous la Révolution française](#)
- [5. Les archives et les lois](#)
- [6. Les archives et le «vandalisme»](#)
- [7. Quelques dépôts d'archives](#)
- [8. Quelques archivistes](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexe 1 - Glossaire](#)
- [Annexe 2 - Quelques dates importantes](#)
- [Notes](#)
- [Bibliographie](#)

Introduction

Cette recherche personnelle vise à cerner l'influence de la Révolution française sur ses archives contemporaines. Elle se veut une synthèse non exhaustive sur le sujet. Un survol historique de l'Ancien Régime et de la période se situant entre les débuts de la Révolution et la fin de la 1^{ère} République servira à illustrer le contexte des archives de la fin du XVIII^e siècle. Un portrait global de la situation des archives durant les périodes pré-révolutionnaire et révolutionnaire débouchera sur deux volets : législation et «vandalisme» pour se terminer par quelques observations sur certains dépôts d'archives et une description des conditions de travail ainsi que des fonctions de quelques archivistes au moment de la Révolution.

1. L'Ancien Régime

L'Ancien Régime se porte mal et prépare la Révolution française. La monarchie s'affaiblit, car elle ne procède pas aux réformes revendiquées par ses sujets. Le système douanier et le traité de commerce entre la France et l'Angleterre conclu en 1786 nuit à la libre concurrence si chère à la bourgeoisie qui prospère malgré tout mais ne réussit pas à s'imposer en politique, le clergé et la noblesse ne voulant rien céder de leurs privilèges. L'année suivante, l'aristocratie réclame un pouvoir correspondant à son rang

social. Les méthodes agraires archaïques, la récolte désastreuse de 1788, l'explosion démographique, l'inégalité fiscale et le système corporatif sèment la misère chez la majorité des populations rurale et urbaine. La Jacquerie antiféodale déclenchée par les paysans éclate en mars 1789. L'Ancien Régime vit alors une crise politico-socio-économique. Malgré une administration centralisée, l'Ancien Régime ne réussit pas à unifier le pays, car les particularismes locaux empêchent l'intégration institutionnelle aux niveaux inférieurs.

2. La Révolution française

Selon Clémenceau, «la Révolution est un bloc» (*Encyclopedia Universalis*, 1968). La Révolution française peut se qualifier d'antiféodale, d'antiaristocratique, de bourgeoise et de capitaliste, de démocratique, de populaire et de nationale. Elle touche toutes les classes sociales qui veulent améliorer leur sort. Elle s'intéresse aux domaines politique, économique, social, religieux, intellectuel et moral. Elle est le «(...) miroir des luttes sociales et des luttes d'idées» (*Dictionnaire encyclopédique Quillet*, 1969).

En regard de la perte de ses privilèges, l'élite deviendra contre-révolutionnaire : elle s'alliera des brigands, armera les émigrés à l'aide de ses capitaux placés à l'étranger et cherchera des appuis dans les royaumes voisins. Après avoir perdu ses biens, le clergé se divisera en jureurs et réfractaires.

Par ailleurs, la bourgeoisie profitera de l'abolition des droits féodaux, s'appropriera le pouvoir judiciaire et se dotera d'un système scolaire à son avantage. Elle invoquera le motif financier pour contrecarrer la scolarisation des classes inférieures et abolir la bienfaisance nationale. Elle demeure très active politiquement. Elle «(...) servait ses intérêts et, (...) attirait (...) d'innombrables partisans» (*Lefebvre*, 1968). Les clubs, comme ceux des Feuillants ou des Jacobins, se chargent de la propagande.

La bourgeoisie taxe au besoin les classes inférieures qui ne veulent pas de son capitalisme. L'acquisition de biens pour les sans-culottes doit provenir de leur travail personnel. Ils s'appauvrissent après l'abolition des systèmes corporatif et douanier. Contrairement à la bourgeoisie, ils utilisent le scrutin ouvert plutôt que secret et favorisent la démocratie populaire plutôt que représentative.

La dépréciation de l'assignat qui conduit à l'augmentation des prix des denrées de première nécessité et les mouvements cycliques des salaires affecteront grandement les populations urbaine et rurale. Les révoltes agraires se succéderont de 1789 à 1793. En outre, les paysans ne se plieront pas aux servitudes féodales, défendues par l'aristocratie et la bourgeoisie.

La Révolution française essaiera elle aussi de réunifier le pays tout en lui donnant des limites naturelles. Pour ce faire, elle crée une nouvelle hiérarchie étatique : les départements, les districts, les cantons et les communes, hiérarchie qu'elle devra par la suite, mieux encadrer afin de juguler efficacement leur désir d'autonomie. Elle mise sur l'élément rassembleur du patriotisme dans ses guerres civile et étrangère.

3. Les archives sous l'Ancien Régime

Des archives royales (Trésor des chartes, Chambre des comptes et autres), publiques ou privées (administrations locales, Chambres de commerce, universités, collèges, par exemple), juridiques, notariales et religieuses (évêchés, églises, monastères et abbayes) constituent principalement l'éventail des archives françaises de l'Ancien Régime qui appartiennent en priorité à l'État. «Les archives sont alors conçues comme un arsenal à caractère essentiellement juridique, instrument efficace au service de la politique et de l'administration» ([Hidescheimer, 1984](#)).

Par ailleurs, l'élite comme l'État contrôlent l'accès à leurs archives gardées le plus souvent par le garde des archives qui remplit une fonction utilitaire plus que [diplomatique](#) ou par le [feudiste](#) qui dresse des inventaires de ses [chartiers](#) et de ses [cartulaires](#). Les généalogistes et les historiens de réputation internationale obtiennent avec difficulté l'autorisation de consulter ces archives et de publier leurs oeuvres. Quelques classements chronologique ou méthodique, inventaires et regroupements d'archives s'effectuent et suscitent la publication des premiers ouvrages archivistiques.

Vers 1750, le feudiste établit deux dépôts distincts : l'un sur la législation et l'autre sur les chartres. Vingt ans plus tard, la France compte 5,700 dépôts. ([Direction des archives de France, 1993](#)) «Le bilan, à la veille de la Révolution, est un éparpillement de dépôts sans organisation profonde». ([La Grande Encyclopédie Larousse, 1971](#)) De plus, d'importantes lacunes existent en ce qui concerne la conservation des archives. Enfin, les établissements cléricaux portent une attention spéciale au traitement de leurs archives.

4. Les archives sous la Révolution française

«The recognition of the importance of records to organize society was one of the important gains of the revolution and resulted in three major contributions to the development of archives administration : (1) the establishment in France of an independant, national system of archival administration; (2) proclamation of the principle of public access to records; and (3) recognition of the responsibility of the state for the care of the valuable cultural ressource represented by its records». ([Encyclopedia of Library and Information Science, 1968](#))

Ces principes diffèrent quelque peu de la réalité vécue à cette époque, du moins en ce qui concerne l'accès aux archives. L'organisation sociale de la France d'alors se reflète dans la confiscation des fonds des institutions d'Ancien Régime, du clergé, des suspects, des émigrés..., dans le droit au citoyen sur les archives publiques et dans la hiérarchisation des dépôts d'archives, responsables de leur collecte et de leur préservation à leurs niveaux respectifs. La Révolution française amènera ainsi une administration des archives, avec ses dépôts central et régionaux ou locaux autonomes.

Créées par l'Assemblée nationale constituante le 29 juillet 1789, les Archives nationales arborent leur

nom officiel le 12 septembre 1790. «Les créateurs des Archives de l'Assemblée nationale (...), en 1790, avaient conçu celles-ci comme un greffe de tribunal» ([Association des archivistes français, 1970](#)). Trois ans plus tard, les Archives nationales se diviseront en deux sections : judiciaire et [domaniale](#). Les décrets du 29 septembre et du 6 octobre 1791 remplacent les notaires royaux par les notaires publics, ce qui implique le transfert des minutes. Certaines de celles-ci, confisquées en vertu de la Loi du 5 brumaire an V ou du 26 octobre 1796, se retrouvent dans les archives départementales. Après la laïcisation de l'état civil le 20 septembre 1792, nous assistons à la fermeture des registres paroissiaux le 1^{er} janvier 1793. Des conseillers municipaux, juges de paix ou curés jureurs tiendront les registres civils. L'institution du divorce s'établit à la même période. Les documents ainsi produits feront partie des archives communales. Par ailleurs, les prêtres réfractaires poursuivront la tenue de registres paroissiaux et les annoteront de commentaires en latin. Des feudistes, des avocats et des ecclésiastiques jureurs dûment nommés s'occuperont des archives du pays.

5. Les archives et les lois

La Révolution française «fut féconde en lois». ([Université Blaise-Pascal, 1992](#)) Certaines d'entre elles concernent les archives. En plus de créer les Archives nationales et d'établir la hiérarchisation en départements, districts, cantons et communes, le décret du 7 septembre 1790 en précise l'organisation : nombre d'employés, salaires, etc. La Loi du 26 octobre 1796 abolit les districts et crée les archives départementales qui relèveront du ministre de l'Intérieur plutôt que de l'archiviste de la République.

La Loi du 7 messidor an II ou du 25 juin 1794, adoptée durant la Grande Terreur, constitue «(...) le texte législatif majeur de la Révolution en matière d'archives (...)». ([Santoni, 1990](#)) Elle subsistera jusqu'à la promulgation de la Loi du 3 janvier 1979. «C'est une loi financière et utilitaire qu'il serait totalement illusoire de considérer comme une loi d'organisation archivistique». ([Duchain, 1979](#)) En effet, cette loi vise avant tout le triage et la destruction des titres féodaux.

Devant l'absence de critères permettant l'identification des titres féodaux, voulant freiner les destructions inconsidérées d'archives, ladite loi institue des bureaux de triage et crée ainsi, des postes de courte et de longue durée. Ainsi, les documents à être conservés seront versés aux archives, ceux susceptibles d'être utiles à l'instruction seront envoyés aux bibliothèques. Cela ne sera pas appliqué dans la plupart des dépôts dont celui de Paris où Camus refuse catégoriquement cette manière de faire et les autres, particulièrement les pièces comptables, s'avéreront détruits. Ce tri variera d'un dépôt à l'autre. «(...) la masse des archives rassemblées était trop considérable, et le cadre de classement n'a abouti que très partiellement à la fragmentation des fonds et non pas à leur totale dislocation». ([Beautier, 1968](#)) Effectivement, le personnel peu nombreux, devant le peu de moyens dont il dispose, prend du retard dans sa tâche et ainsi, certains documents échappent à la destruction. Dans la plupart des cas, il effectue trop rapidement et superficiellement son travail. Les bureaux de triage cesseront leurs opérations en 1801. «Le plus gros des destructions révolutionnaires d'archives dans les départements a résulté soit des mouvements spontanés, soit de mesures décrétées avant le 7 messidor an II». ([Santoni, 1990](#))

Toutefois, la loi comporte deux mythes : la centralisation des archives françaises et leur libre accès au citoyen. Bien sûr, elle permet de regrouper les archives dans des dépôts mais à l'intérieur d'une structure hiérarchique. Quant à l'accessibilité aux archives, cette loi ne concerne que les «(...) documents parlementaires (...)» ([Favier et Favier, 1988](#)), se donnant comme but «(...) de contrôler la validité des biens nationaux mis en vente (...)» ([André, 1986](#)). De plus, elle requiert l'autorisation du ministre de l'Intérieur. La première salle de consultation fut ouverte en 1842. «Ce brusque passage du principe de secret au principe de la liberté totale fut éphémère, parce que prématuré». ([Duchain, 1983](#))

6. Les archives et le «vandalisme»

Qui pense Révolution française, pense vandalisme... En fait, la destruction et la négligence l'ont précédée. Bien avant qu'elle n'éclate, certains fonds d'archives se révélaient entreposés dans des locaux inadéquats, quelque peu oubliés faute de ressources ou de temps. Certains ne présentaient que désordre et quelques-uns avaient disparu après des incendies. Enfin, quelques membres du clergé avaient transféré leurs fonds à l'extérieur des églises avant 1789.

«Les destructions ont été inégalement graves selon les lieux, et diverses dans leurs modalités comme dans leurs motivations». ([Université Blaise-Pascal](#)) Pendant la révolution, les archives se perdront durant leur transfert, ou au cours d'une retraite précipitée en temps de guerre, ou à cause de leur entreposage dans un endroit infesté de rats. On les brûlera pour empêcher tout retour à la féodalité, ou pour se réchauffer, ou pour détruire des preuves compromettantes. On les vendra aux enchères pour qu'elles servent, entreautres, à la fabrication de [gargousses](#). On les retrouvera miraculeusement quelque temps après chez un particulier, croyant qu'elles avaient été détruites.

«Mais, somme toute, les dommages causés par le «vandalisme révolutionnaire» auraient été autrement plus graves et plus considérables si le pouvoir politique, très tôt, n'avait pas multiplié les mesures pour en limiter les effets et en réprimer les excès.» ([Université Blaise-Pascal, 1992](#)) Et c'est dans cette optique qu'il faut entrevoir la loi du 7 messidor an II. De même en est-il du 7 septembre 1790. «The losses of public records would almost certainly have been greater had the revolutionaries not created a national archives for France.» ([Lokke, 1968](#))

7. Quelques dépôts d'archives

Les dépôts d'archives françaises nationales, départementales ou communales, se développent différemment de par la nature de leur contenu, les qualifications de leurs archivistes ou de par leur relation avec les éléments historiques de l'époque. Ainsi, les archives du département des Hautes-Alpes ne seront inventoriées qu'en 1881. Quant aux archives de la Corse, elles ne subiront pas de mutation profonde de par leur classement terminé en 1783, leur continuité administrative, la résistance passive ou active de ses habitants face à l'application des lois du pouvoir central. La ville de Marseille, chef-lieu du département Bouches-du-Rhône, ne connaît pas une permanence d'archivistes. Effectivement, neuf personnes occuperont ce poste sur une période de treize ans. À la suite de la destruction par le feu de ses

archives, Toulon, chef-lieu du département du Var, se retrouve au milieu d'un procès politique engendré par l'occupation anglaise. Les archives de Briançon, chef-lieu d'arrondissement et ville alors isolée du département des Hautes-Alpes n'ayant pas à vivre les servitudes causées par les privilèges, se développent tranquillement dans un processus de continuité jusqu'à leur association au pouvoir, après les mauvaises récoltes et l'incidence plus réelle des événements révolutionnaires et guerriers.

8. Quelques archivistes

À partir de 1790, la dénomination d'archiviste, née à Marseille, désignera les personnes qui s'occuperont des archives. Leur travail est «jugé ingrat et peu recherché». ([Thomas, 1990](#)) Par les contraintes économiques, celles de la révolution ou celles de la guerre, les autorités souvent instables ne retiennent pas les services des archivistes ou s'en prévalent par intermittence, les remplaçant par des secrétaires, ou réduisant leur traitement. «Their power and status decreased significantly». ([Duranti, 1989](#)) Ce phénomène résulte de la spécialisation de la nouvelle profession ou de l'embauche préférentielle de personnel jeune et patriotique.

L'arrivée constante de fonds place les archivistes devant une «overwhelming task». ([Duranti, 1989](#)) Personne ne pense véritablement à unifier les archives. Le décret du 29 juillet 1789 parle du choix d'un dépôt central pour les archives, précise son accessibilité à l'aide de clés et décrit le mode de nomination de l'archiviste. Quelques jours plus tard, A.-G. Camus, député et avocat, devient le premier archiviste de l'Assemblée nationale. La production d'inventaires, de registres, de dossiers, de rapports, d'avis, de mémoires et de projets de loi meublera ses journées de travail. «Camus had originally proposed that the archives be open to the public everyday». ([Lokke, 1968](#)) Il gagnera à demi, les archives devenant accessibles trois jours par semaine. Il refusera d'autres fonctions, préférant demeurer à son poste d'archiviste national.

Un autre archiviste, cette fois départemental, mérite l'attention : J.-E. Néry. Chartreux jureur, venant d'une famille de notaires, on le nomme assistant-archiviste au district d'Avignon le 6 mars 1793. L'année suivante, il assume la direction de ce service. Il se livre à des tâches telles que le classement, le triage, la division de son dépôt en deux sections, domaniale et administrative, la production d'inventaires et d'un catalogue, la visite de dépôts voisins en regard de la collecte et de la sauvegarde des archives s'y trouvant. Travaillant parfois seul, subissant une diminution de salaire, il oeuvra comme archiviste honoraire après sa retraite qu'il prit à 79 ans. ([Thomas, 1990](#))

Conclusion

La Révolution française s'avéra un phénomène global car elle toucha toutes les classes sociales d'alors. Elle influença tous les domaines et contribua ainsi à l'émergence d'une société nouvelle et moderne. Le tout se répercuta évidemment sur le domaine des archives. Les autorités légiférèrent beaucoup pour tenter le plus possible de les préserver des guerres civile et étrangère. Cependant, l'histoire nous dira que la Révolution française n'a pas tout réglé, la mutation politico-socio-économique instaurée requérant du

temps pour s'épanouir pleinement.

Le fait d'avoir mieux compris et mieux appliqué les lois n'aurait pas nécessairement changé substantiellement le volume d'archives détruites. Par exemple, des archives furent sauvées grâce à la résistance ou à la négligence des Français à appliquer les lois et d'autres furent détruites parce que les citoyens ne comprenaient pas le sens des dites lois. La Révolution française a certes contribué à l'élimination des archives, mais elle ne se révèle pas seule fautive. Même en temps de paix, il y avait destruction d'archives et les autorités en place à ce moment, ont essayé de les préserver le mieux possible au moyen des lois créées à cet effet.

Cette recherche permet de jeter un nouvel éclairage sur les événements survenus à cette période, plus spécialement sur la loi du 7 messidor an II et d'évaluer les conditions particulièrement difficiles de la «profession» d'archiviste ainsi que l'état parfois précaire des dépôts d'archives.. Une étude des périodes consulaire et impériale pourrait s'avérer tout aussi pertinente.

Annexe 1 - Glossaire ([note 25](#))

Assignat : Papier-monnaie émis sous la Révolution française.

Cartulaire : Recueil rassemblant les copies d'actes d'une famille, d'un établissement, d'une ville, etc.

Chartier : Ensemble des chartes ou actes médiévaux.

Commune : Circonscription administrée par une municipalité.

Diplomatique : Relatif à l'étude de l'âge, de l'authenticité et de la valeur des chartes.

Domanial : Relatif au domaine public.

Émigré : Personne qui se réfugia hors de France sous la Révolution française.

Feudiste : Spécialiste en droit féodal.

Feuillant : Député modéré ou constitutionnel.

Gargousse : Cartouche à canon.

Girondin : Député de la Gironde.

Jacobin : Républicain partisan d'une démocratie centralisée.

Jureur : Prêtre ayant prêté le serment civique durant la Révolution française.

Réfractaire : Prêtre ayant refusé de prêter le serment civique durant la Révolution française et exerçant clandestinement pour un certain temps leur ministère.

Sans-culotte : Révolutionnaire appartenant aux couches les plus populaires.

Tiers état : Ensemble des députés bourgeois, artisans et paysans.

Annexe 2 - Quelques dates importantes ([note 26](#))

1789	
4 août	Abolition des privilèges et des droits féodaux avec possibilité de rachat
14 août	Nomination de A.-G. Camus comme archiviste de l'Assemblée nationale
26 août	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
2 novembre	Nationalisation des biens du clergé
1790	
4 mars et 5 novembre	Création des départements (83), districts, cantons et communes
15 mars	Décret sur le rachat des droits féodaux
10 mai	Création de la Commission des poids et mesures
12 juillet	Constitution civile du clergé
7 septembre	Décret créant et organisant les Archives nationales
12 septembre	Loi autorisant la production d'extraits authentiques par le garde général des archives
1791	
2 mars	Loi supprimant les corporations de métier
14 juin	Loi interdisant les coalitions et les grèves
31 juillet	Loi supprimant les titres nobiliaires
12 septembre	Loi permettant les reproductions d'archives sans frais pour l'administration publique les requérant
27 septembre	Décret sur la suppression des Chambres de Commerce
19 septembre et 6 octobre	Décret sur la profession notariale

1792

24 juin

Loi ordonnant aux départements la destruction par le feu des titres généalogiques

10 août

Possibilité de rachat des droits féodaux par les seigneurs

18 août

Loi sur la suppression des communautés religieuses

20 septembre

Laïcisation de l'état civil et institution du divorce

25 septembre

Proclamation de la République française une et indivisible

29 septembre

Conquête de Nice par la France

8 décembre

Décret sur la liberté de commerce des grains

17931^{er} janvier

Fermeture des registres paroissiaux

15 janvier

Décret pour l'envoi des papiers inutiles aux manufactures de cartouches

21 janvier

Exécution du roi

6 mars

Nomination de J.-E.Néry comme assistant-archiviste au district d'Avignon

29 mai

Contre-révolution à Lyon

17 juillet

Loi ordonnant la destruction par le feu des titres féodaux

1^{er} août

Introduction du système décimal

8 août

Suppression des académies et universités

24 août

Abolition des compagnies par actions

28 août

Entrée des Anglais à Toulon

29 septembre

Loi fixant le prix maximal des denrées de première nécessité

10 octobre

Terreur et déchristinisation

2 novembre

Création de deux sections aux Archives nationales : domaniale et judiciaire

24 novembre

Fermeture des églises et culte de la raison

10 décembre

Décret obligeant la déclaration des titres de propriété par leurs détenteurs

19 décembre

Reprise de Toulon par la France

1794

21 mai

Capitulation de Bastia (Corse) devant les Anglais

10 juin

Début de la Grande Terreur (Tribunal révolutionnaire)

25 juin

Loi du 7 messidor an II, instituant entre autres, les bureaux de triage

25 juillet

Loi sur la destruction par le feu des titres féodaux

28 juillet	Exécution de Robespierre, fin de la Grande Terreur et vague contre-révolutionnaire (royaliste)
24 décembre	Abolition de la Loi du 29 septembre 1793
1795	
21 février	Proclamation de la liberté des cultes, séparation de l'Église et de l'État
20 mai	Terreur blanche (royaliste) et manifestation des sans-culottes
25 octobre	Suppression de traitement des professeurs
26 octobre	Fin de la Convention
2 novembre	Début du Directoire
1796	
24 avril	Reconnaissance de l'autorité de l'archiviste sur les bureaux de triage
octobre	Retraite anglaise de la Corse
26 octobre	Loi créant les Archives départementales et abolissant les districts
1797	
24 août	Fin de la répression contre les prêtres réfractaires
1799	
9-10 novembre	Fin de la 1 ^{ère} République et début du Consulat

Notes bibliographiques

1. *Encyclopedia Universalis*, Paris, 1968, vol. 14, p. 222.
2. *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, Paris, 1969, vol. 7, p. 5859
3. Georges Lefebvre, *La Révolution française*, Presses universitaires de France (6e éd.), Paris, 1968, p. 167.
4. Françoise Hidescheimer, *Les archives... Pourquoi? Comment?*, Les Éditions de l'Érudit, Paris, 1984, p. 17.
5. Direction des archives de France, *La pratique archivistique française*, Archives nationales, Paris, 1993, p.33.
6. *La Grande Encyclopédie Larousse*, Paris, 1971, vol. 2, p. 959.
7. *Encyclopedia of Library and Information Science*, Éd. Kent et Lancour, New York, 1968, vol. 1, p.516.
8. Association des archivistes français, *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives publiques en France*, Seupen, 1970, p. 326.
9. Centre de recherche révolutionnaires et romantiques, Faculté des lettres et des sciences humaines, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, *Révolution française et "vandalisme révolutionnaire"*, Universitas, Paris, 1992, p. 131.

10. Pierre Santoni, "Archives et violence : à propos de la loi du 7 messidor an II", *La Gazette des archives*, nos 146-147 (1990), p. 199.
11. Michel Duchein, "Requiem pour les trois défuntés", *La Gazette des archives*, no 104 (1979), p. 13.
12. Robert-Henri Beautier, "La phase cruciale de l'histoire des archives : la constitution des dépôts d'archives et la naissance de l'archivistique, XVIe -début du XIXe siècle", *Archivum*, vol. 18 (1968), p. 148.
13. Pierre Santoni, "Archives et violence : à propos de la loi du 7 messidor an II", *La Gazette des archives*, nos 146-147 (1990), p. 212.
14. Jean Favier et Lucie Favier, *Archives nationales, quinze siècles d'histoire*, Éd. Nathan, Paris, 1988, p. 16.
15. Jacques André, "De la preuve à l'histoire : les archives de France", *Traverses*, vol. 36 (1986), p. 28.
16. Michel Duchein, *Les obstacles à l'accès, à l'utilisation et au transfert de l'information contenue dans les archives : une étude RAMP*, Unesco, Paris, 1983, p. 3.
17. Centre de recherche révolutionnaire et romantiques, Faculté des lettres et des sciences humaines, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, *Révolution française et "vandalisme révolutionnaire"*, Universitas, Paris, 1992, page-couverture verso.
18. Ibid., p. 295.
19. Carl Lokke, "Archives and the French Revolution", *The American Archivist*, vol. 31 (1968), p. 31.
20. Bernard Thomas, "Archives et révolution en Vaucluse : l'oeuvre de Jean-Étienne Néry (1750-1837)", *La Gazette des archives*, nos 146-147 (1990), p. 388.
21. Luciana Duranti, "The odyssey of records managers. Part 2 : From the middle ages to modern times", *Records Management Quarterly*, vol. 23, no 4, 1989, p. 8.
22. Ibid.
23. Carl Lokke, "Archives and the French Revolution", *The American Archivist*, vol. 31 (1968), p. 27.
24. Bernard Thomas, "Archives et révolution en Vaucluse : l'oeuvre de Jean-Étienne Néry (1750-1837)", *La Gazette des archives*, nos 146-147 (1990), pp. 387-407.
25. Sources bibliographiques no 13, 23, 24, 31.
26. Sources bibliographiques surtout no 11, 16, 20, 24, 26.

Bibliographie

André, Jacques. "De la preuve à l'histoire : les archives en France." *Traverses* 36 (1986): 22-33.

Association des archivistes français. *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives publiques en France*. Seuspen, 1970.

Beaudot, M. "Les archives nationales en France." *La Gazette des archives*, no 40 (1963): 5-15.

Beautier, Robert-Henri. "La phase cruciale de l'histoire des archives : la constitution des dépôts d'archives et la naissance de l'archivistique, XVIe-début du XIXe siècle." *Archivum* 18 (1968): 139-150.

- Beautier, Robert-Henri. "La législation archivistique." *La Gazette des archives*, no 86 (1974): 191-194.
- Berges, Louis. "L'histoire mouvementée des archives de la Corse sous la révolution et l'empire." *La Gazette des archives*, no 146-147 (1990): 254-262.
- Bodard, Pierre. "Les archives ecclésiastiques du comté de Nice au lendemain de l'invasion du 28 septembre 1792." *La Gazette des archives*, no 146-147 (1990): 308-315.
- Bonnot, Isabelle. "Les archives de la ville de Marseille pendant la révolution." *La Gazette des archives*, no 146-147 (1990): 381-386.
- Centre de recherches révolutionnaires et romantiques, Faculté des lettres et sciences humaines, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand. *Révolution française et «vandalisme révolutionnaire»*. Paris : Universitas, 1992.
- Cleyet-Michaud, Rosine. "Vicissitudes des archives de l'administration sarde d'ancien régime au moment de l'arrivée des Français en 1792." *La Gazette des archives*, no 146-147 (1990): 263-268.
- Dictionnaire encyclopédique Quillet*. Paris, 1969.
- Direction des archives de France. *La pratique archivistique française*. Paris: Archives nationales, 1993.
- Dubois, Claude et coll. *Petit Larousse illustré 1982*. Paris: Larousse, 1980.
- Duchain, Michel. "Requiem pour trois lois défuntées." *La Gazette des archives*, no 104 (1979): 12-15.
- Duchain, Michel. *Les obstacles à l'accès, à l'information et au transfert de l'information contenue dans les archives : une étude RAMP*. Paris: Unesco, 1983.
- Duchain, Michel. "Législation et structures administratives des Archives de France." *La Gazette des archives*, no 141 (1988): 7-18.
- Duchain, Michel. "La révolution française et les archives : la mémoire et l'oubli dans l'imaginaire républicain." *Études d'archivistique 1957*. Paris: Association des archivistes français, 1992.
- Duranti, Luciana. "The Odyssey of Records Managers. Part 2: From the Middle Ages to Modern Times." *Records Management Quarterly* 23, no 4 (1989): 3-11.
- Encyclopedia of Library and Information Science*. New York: Ed. Kent et Lancour, 1968.
- Encyclopedia Universalis*. Paris, 1968.

- Favier, Jean. *Les archives* (4e éd. mise à jour). Paris: Presses universitaires de France, 1985. (coll. «Que sais-je» No 805).
- Favier, Jean et Lucie Favier. *Archives nationales, quinze siècles d'histoire*. Paris: Éd. Nathan, 1988.
- Hidescheimer, Françoise. *Les archives... Pourquoi? Comment?*. Paris: Les Éditions de l'Érudit, 1984.
- La Grande Encyclopédie Larousse*. Paris: Larousse, 1971.
- La mini-encyclopédie*. Paris: France Loisirs, 1983.
- Lefebvre, Georges. *La révolution française* (6e éd.). Paris: Presses universitaires de France, 1968.
- Lokke, Carl. "Archives and the French Revolution." *The American Archivist* 31 (1968): 23-31.
- Margritella, Monique. "Briançon ou la révolution en douceur." *La Gazette des archives*, no 146-147 (1990): 324-329.
- Massot, Mireille et coll. "Pratique administrative et archives communales à Nice pendant la parenthèse révolutionnaire 1792-1814." *La Gazette des archives*, no 146-147 (1990): 269-280.
- Playoust, Pierre-Yves. "Archives et révolution dans les Hautes-Alpes : de la destruction des archives de l'archevêché d'Embrun à la constitution du dépôt public des archives." *La Gazette des archives*, no 146-147 (1990): 215-224.
- Robert, Paul. *Le Petit Robert 1 : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Le Robert, 1972.
- Santoni, Pierre. "Archives et violence : à propos de la loi du 7 messidor an II." *La Gazette des archives*, no 146-147 (1990): 199-214.
- Thomas, Bernard. "Archives et révolution en Vaucluse : l'oeuvre de Jean-Étienne Néry (1750-1837)." *La Gazette des archives*, no 146-147 (1990): 387-407.
- Tranoni, Antoine. "Les destructions d'archives à Toulon en 1793." *La Gazette des archives*, no 146-147 (1990): 316-323.
- Villard, Madeleine. "Du sacrement à l'état civil : une mutation sans révolution." *La Gazette des archives*, no 146-147 (1990): 290-300.
-

Histoire de «l'archivistique» à l'aube de la Révolution française

Cours : ARV 1001 : Introduction à l'archivistique

Professeur : Madame Louise Gagnon-Arguin

Retour à la [Table des matières](#) -- Page d'accueil de [Cursus](#) -- Page d'accueil de l'[EBSI](#)

Les professions de l'information dans le domaine médical : une exploration

par

Jean-François Roulier

Cursus vol. 2 no 2 (printemps 1997)

Cursus est le périodique électronique étudiant de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. Ce nouveau périodique diffuse des textes produits dans le cadre des cours de l'EBSI.

ISSN 1201-7302

C. élec. : cursus@ere.umontreal.ca

URL : <http://www.fas.umontreal.ca/ebsi/cursus/>

Droits d'auteur

Tout texte demeure la propriété de son auteur. La reproduction de ce texte est permise pour une utilisation individuelle. Tout usage commercial nécessite une permission écrite de l'auteur.

L'auteur

L'auteur est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en pharmacie de l'Université Laval. Il s'intéresse particulièrement à la consommation de médicaments pendant la grossesse et l'allaitement. Il poursuit actuellement des études de deuxième cycle à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

Le texte suivant a été composé dans le cadre d'un cours d'introduction de première session, le cours BLT 6019, Sciences et professions de l'information, donné par Madame Paulette Bernhard.

Table des matières

- [Introduction](#)
- [1. Une évolution liée à celle de la médecine](#)
- [2. L'effet des technologies de l'information](#)
- [3. Des rôles de plus en plus complexes et variés](#)
- [4. Une nouvelle clientèle et la double responsabilité qui en découle](#)
- [5. Rôle dans le milieu universitaire](#)
- [6. Les qualifications](#)
- [7. Une profession en changement](#)
- [8. Une place privilégiée...](#)
- [Bibliographie](#)

Introduction

Le bibliothécaire médical exerce des activités qui lui sont propres et dont les buts et objectifs ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qu'on rencontre dans les autres milieux de pratique. Ainsi le bibliothécaire médical n'a généralement pas le mandat de fournir des documents à caractère culturel ou récréatif. Ce texte propose d'explorer cette profession, d'identifier les raisons pour lesquelles elle existe, de faire le point sur la place qu'occupe le bibliothécaire médical au sein de l'équipe des professionnels de la santé et de définir le rôle qu'il a à jouer dans les établissements de santé, dans les universités et dans la société en général.

1. Une évolution liée à celle de la médecine

L'histoire des bibliothèques des sciences de la santé est fortement liée à l'histoire de la médecine. En fait l'origine des bibliothèques médicales remonte au deuxième siècle avant Jésus-Christ. Ces bibliothèques servaient à l'enseignement classique de la médecine, à la pratique et à la recherche ([Dixit, 1993](#)), tout comme les bibliothèques médicales en milieu académique d'aujourd'hui ([Florance, 1993](#)). Puisque l'histoire des bibliothèques médicales est liée à l'histoire de la médecine, il est fort probable que les changements profonds des concepts de la médecine apparus au début du 20^{ième} siècle ([Dixit, 1993](#)) aient eu sur elles une influence.

2. L'effet des technologies de l'information

Effectivement, le 20^{ième} siècle a été une période de changements majeurs dans le domaine de la bibliothéconomie médicale. Ces changements ont toutefois été provoqués par le développement de nouvelles technologies de l'information et sont apparus au cours des années 1970 ([Warling, 1995](#)). Les rôles du bibliothécaire médical ont alors changé de façon importante. Avec le développement des recherches en ligne dans les années 1970, le bibliothécaire est devenu l'expert de la recherche d'information. C'est à ce moment que des professionnels de la santé se sont mis à considérer le bibliothécaire médical comme faisant partie intégrante de l'équipe des soins de santé. Dans les années 1980, l'accent a été mis sur l'éducation et la formation des usagers, donnant ainsi moins d'importance à l'aspect "médiateur de recherche" ([Warling, 1995](#)).

3. Des rôles de plus en plus complexes et variés

Aujourd'hui, les rôles du bibliothécaire médical sont de plus en plus variés et de plus en plus complexes ([Rothstein, 1993](#); [Warling, 1995](#)). Le but ultime est évidemment de donner accès aux ressources d'information ([Dixit, 1993](#)). Mais plus spécifiquement, il doit offrir un service de référence à l'intérieur duquel il doit non pas seulement répondre aux demandes d'information mais également les anticiper dans la mesure du possible, collaborer davantage avec les utilisateurs, partager ses connaissances, enseigner et aider les utilisateurs à peaufiner leur recherche d'information ([Calabretta, 1994](#); [Dixit, 1993](#)). Il doit également monter des bibliographies sur des sujets précis, faire de la diffusion sélective de l'information et offrir dans certains cas des services de traduction ([Dixit, 1993](#)). Et parce que le bibliothécaire a la réputation de posséder les habiletés nécessaires à l'enseignement des nouvelles technologies de l'information, il doit absolument s'impliquer à ce niveau et profiter de l'occasion pour être vu comme un expert de l'utilisation des ressources offertes par les réseaux informatiques ([Warling, 1995](#)).

4. Une nouvelle clientèle et la double responsabilité qui en découle

Un nouveau rôle du bibliothécaire médical est apparu au cours des dernières années, soit celui de servir non seulement les professionnels de la santé, mais également les patients, des non-professionnels qui décident de prendre leur santé en main ([Rothstein, 1993](#)), introduisant le concept de bibliothérapie ([Dixit, 1993](#)). Ce concept prendra fort probablement de plus en plus d'importance au cours des prochaines années, conséquence du virage ambulatoire. Cette nouvelle clientèle recherche auprès du bibliothécaire une assistance dans la recherche, l'interprétation, la traduction et l'évaluation de l'information médicale. Ceci constitue un des aspects les plus particuliers à la profession de bibliothécaire médical, soit celui d'avoir une double responsabilité. D'abord il y a celle reliée au devoir de transmettre l'information demandée, puis celle de collaborer au sein de l'équipe des soins de santé. Le fait de faire face à cette double responsabilité peut amener le bibliothécaire à devoir aborder des problèmes d'ordre éthique. Comment doit-il réagir dans le cas d'une demande d'information concernant

l'euthanasie? ([Rothstein, 1993](#)). L'institution pour laquelle il travaille a pour principal but de préserver la vie. En donnant accès à l'information, de quelque nature qu'elle puisse être, le bibliothécaire satisfait à ses responsabilités de protecteur et de facilitateur de l'exploitation de l'information, mais lorsque celle-ci peut être utilisée dans le but opposé au maintien de la vie, le bibliothécaire va à l'encontre de la mission de l'hôpital.

5. Rôle dans le milieu universitaire

Il n'y a pas que dans les établissements de santé qu'il y a des bibliothécaires médicaux, ils sont également présents dans les universités. Le rôle des bibliothécaires de la santé en milieu académique est un peu différent car il doit être adapté à la clientèle desservie. Les besoins d'information en milieu universitaire tournent autour de l'extraction, de la création, de la manipulation, de la gestion et de la dissémination de nouvelles connaissances et sont principalement reliés aux activités de communication scientifique ([Florance, 1993](#)).

6. Les qualifications

Plusieurs qualifications sont requises pour devenir un bibliothécaire médical. Il faut avoir une bonne connaissance de l'environnement des soins de santé, connaître les différents concepts médicaux et la terminologie, connaître les besoins d'information des professionnels de la santé, les techniques de recherche et avoir de bonnes connaissances en informatique ([Roper, 1993](#)). Mais, par-dessus tout, il faut avoir des habiletés en gestion et en recherche, faire preuve de leadership, être apte à faire de la planification et à gérer un budget, avoir de bonnes connaissances dans les télécommunications et dans le fonctionnement des réseaux et avoir une bonne connaissance de l'organisation dans laquelle on travaille ([Roper, 1993](#); [Calabretta, 1994](#)).

7. Une profession en changement

La profession de bibliothécaire médical est en plein bouleversement. Les changements rapides de l'environnement des soins de santé en combinaison avec l'explosion des nouvelles technologies vont modifier les façons de faire ([Roper, 1993](#)). De nouveaux rôles se sont ajoutés (on n'a qu'à penser au concept de bibliothérapie) ([Rothstein, 1993](#); [Dixit, 1993](#)), les qualifications requises sont de plus en plus élevées ([Roper, 1993](#); [Calabretta, 1994](#)) et les nouvelles technologies ouvriront toutes grandes les portes à l'expansion de la profession et à la définition de nouveaux rôles, tant au niveau des établissements de santé qu'en milieu académique ([Warling, 1995](#); [Florance, 1993](#)). Ces nouvelles technologies exigent des bibliothécaires médicaux qu'ils soient de plus en plus des collaborateurs, des organisateurs de l'information médicale et des spécialistes des réseaux informatiques et qu'ils jouent un rôle de plus en plus important auprès des créateurs de l'information scientifique, des architectes et des constructeurs de l'infrastructure de l'information et des professionnels de la santé ([Warling, 1995](#)).

8. Une place privilégiée...

Les professionnels de l'information ont une place privilégiée au sein de l'équipe multidisciplinaire des professionnels de la santé, au même titre que les travailleurs sociaux, les pharmaciens et les diététistes. À cause de la vitesse à laquelle les sciences biomédicales évoluent et par conséquent à cause de la masse considérable d'information qu'elles génèrent, des bibliothécaires spécialisés dans la formation, la recherche et la transmission d'information dans ce domaine sont d'une valeur inestimable pour une organisation qui a à cœur la santé de la population.

Bibliographie

Calabretta, Nancy. "General Reference Services." *Reference and Information Sciences in Health Sciences Libraries*, 1-22. ed. Sandra Wood. Current Practice in Health Sciences Librarianship, ed. Alison Bunting, 1. Metuchen, NJ: Medical Library Association and Scarecrow, 1994.

Dixit, R. P., "Assessment of Health Literature Information Services in Indian Health Science Libraries." *International Information and Library Review* 25 (1993): 165-182.

Florance, Valerie and Nina W. Matheson. "The Health Sciences Librarian as Knowledge Worker." *Library Trends* 42, no 1 (1993): 192-219.

Roper, Fred W. "Surveying Knowledge and Skills in the Health Sciences: Results and Implications." *Journal of the Medical Library Association* 81, no 4 (octobre 1993): 396-407.

Rothstein, Julie A. "Ethics and the Role of the Medical Librarian: Health Care Information and the new Consumer." *Bulletin of the Medical Library Association* 81, no 3 (juin 1993): 255-258.

Warling, Brian N. and Christopher D. Stave. "The Health Sciences Librarian as Internet Navigator and Interpreter." *Bulletin of the Medical Library Association* 83, no 4 (octobre 1995): 395-401.

Les professions de l'information dans le domaine médical : une exploration

Cours : BLT 6019 : Sciences et professions de l'information

Professeur : Madame Paulette Bernhard

Retour à la [Table des matières](#) -- Page d'accueil de [Cursus](#) -- Page d'accueil de l'[EBSI](#)

La société de l'information dans un monde à deux vitesses : les solutions de la bibliothèque publique

par

Michèle Senay

Cursus vol. 2 no 2 (printemps 1997)

Cursus est le périodique électronique étudiant de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. Ce nouveau périodique diffuse des textes produits dans le cadre des cours de l'EBSI.

ISSN 1201-7302

C. élec. : cursus@ere.umontreal.ca

URL : <http://www.fas.umontreal.ca/ebsi/cursus/>

Droits d'auteur

Tout texte demeure la propriété de son auteur. La reproduction de ce texte est permise pour une utilisation individuelle. Tout usage commercial nécessite une permission écrite de l'auteur.

L'auteur

L'auteure a entrepris des études de bibliothéconomie en 1996, suite à un baccalauréat en études françaises obtenu à l'Université de Montréal. Dans le cadre de sa seconde année de formation, elle a choisi le profil d'analyse documentaire. Ses domaines d'intérêt sont reliés aux questions concernant l'Internet et l'indexation.

Le texte suivant a été composé dans le cadre d'un cours d'introduction de première session, le cours BLT

Table des matières

- [Introduction](#)
- [1. Les conséquences de la société de l'information](#)
- [2. Une nouvelle classe : les défavorisés de l'information](#)
 - [2.1](#) Les obstacles rencontrés par les défavorisés de l'information
 - [2.2](#) Les défavorisés de l'information et leurs besoins
- [3. Répondre aux besoins : le rôle de la bibliothèque publique](#)
 - [3.1](#) Les ressources de la bibliothèque
 - [3.2](#) Une bibliothèque à dimension humaine
- [Conclusion](#)
- [Notes](#) bibliographiques
- [Bibliographie](#)

Introduction

Le concept de société de l'information est si courant aujourd'hui qu'il nous semble déjà quelque chose d'acquis, admis d'emblée. Nous tendons souvent à oublier que la culture informationnelle fait encore défaut à plusieurs. Ceux qui ont accès à Internet comptent pour moins du cinquième de la population au Québec (*Annuaire du Canada 1997, 1996*), et tous ne connaissent pas toutes les ressources d'information auxquelles ils ont pourtant accès. D'un autre côté, plusieurs ont accès à de nombreuses sources d'information par le biais de leur bibliothèque publique mais ne les utilisent pas. Nous nous trouvons à la fois devant une société qui mise sur la démocratisation de l'information et devant des faits qui démentent bien souvent cet idéal.

À partir de ces questions, nous réfléchirons d'abord sur le concept de la société de l'information avant de l'insérer dans le contexte des milieux défavorisés. Nous nous pencherons sur l'aspect individuel avant de traiter de la question sous son aspect communautaire. Qui sont ceux qui n'accèdent pas à l'information? Quels sont les impacts de la société de l'information au niveau individuel? Nous réfléchirons ensuite sur la mission de la bibliothèque dans ce contexte, sur les actions concrètes qu'elle peut entreprendre face à cette situation ainsi qu'aux enjeux que cette dernière suscite.

1. Les conséquences de la société de l'information

Même si le concept de société de l'information nous semble récent, ce n'est en fait rien de bien nouveau. Toutes les sociétés avant nous ont généré de l'information et celle-ci a toujours été valorisée et considérée comme un bien précieux. La différence entre les époques qui nous ont précédées et la nôtre réside en ce que la technologie développée depuis les dernières décennies a permis de générer et de véhiculer une masse d'information plus importante que jamais auparavant. Cette nouvelle masse d'information a conféré à cette l'information un nouveau statut : elle est devenue un bien de consommation.

En effet, l'information, comme tout le reste, s'achète désormais. Que ce soit dans les médias, par les nouvelles technologies de l'information, ou même sur les bancs d'école, l'information se paie. Cause ou conséquence, l'information est devenue une source de pouvoir. C'est pourquoi l'information est désormais un facteur de nivellement dans la société, au même titre que le facteur économique. On assiste présentement à la création de classes informationnelles, séparées les unes des autres par un fossé que creuse également le facteur financier. L'écart entre ce que l'on appelle dorénavant les «information-rich» et les «information-poor» se creuse est bien là, même s'il est parfois difficilement perceptible. Nous pouvons à ce titre citer quelques chiffres à titre d'illustration. Par exemple, si Internet nous semble être partout, c'est pourtant 17 % seulement de la population qui y a accès et qui en maîtrise les rudiments ([Annuaire du Canada 1997, 1996](#)). La technologie informatique, qui infiltre tous les domaines de la société et qui est une composante importante de la culture informationnelle, est maîtrisée par seulement 60 % des adultes, ce qui laisse toujours 40 % des adultes dans l'incapacité de se servir d'un ordinateur. Ces chiffres sont encore plus importants chez les 65 ans et plus, où à peine 10 % peuvent prétendre à la maîtrise de l'ordinateur ([Annuaire du Canada 1997, 1996](#)).

De plus en plus, dans les sociétés industrialisées, la majeure partie de la force de travail est concentrée dans le secteur de l'information; ce secteur est envahi par l'informatisation et l'automatisation du travail. Les autres domaines d'emplois, particulièrement dans les secteurs primaires et secondaires s'effritent; ces deux secteurs employaient moins du quart des travailleurs au Québec en 1994 ([Québec 1996, 1995](#)). De moins en moins d'emplois sont disponibles et les emplois offerts demandent une spécialisation de plus en plus importante. Les sociétés industrialisées sont de plus en plus grugées par le chômage, et tandis que le taux de chômage augmente, les ressources financières des individus diminuent. La classe moyenne s'effrite tandis que les ressources sont de plus en plus inégalement distribuées.

Pour bénéficier des multiples avantages de la société de l'information, un minimum d'éducation est requis. Les technologies de l'information, l'information de plus en plus spécialisée, la masse imposante d'informations à décortiquer, tout cela n'est pas d'accès facile pour quiconque n'a pas les connaissances nécessaires.

L'éducation nous semble acquise, mais alors que le décrochage est une réalité de plus en plus largement répandue et que l'instruction coûte de plus en plus cher, c'est une valeur qui ne va plus de soi, même dans les sociétés industrialisées. L'analphabétisme est encore courant de nos jours. Au Canada, 16 % des adultes ne disposent toujours pas des habiletés de lecture requises pour se débrouiller dans la vie

courante et 26 % n'ont que des capacités limitées, c'est donc 42 % de la population canadienne qui éprouve des difficultés en lecture et en écriture ([Annuaire du Canada 1997, 1996](#)). De plus, des sondages ont révélé que bon an, mal an, 50 % des Québécois affirment ne jamais ou rarement lire de livres ([Séguin, 1992](#)).

2. Une nouvelle classe : les défavorisés de l'information

Tous ces facteurs limitent l'accès à la société de l'information. Ce sont de tels facteurs qui créent ce que des chercheurs ont appelé le «knowledge gap», ou écart informationnel, fossé qui donne naissance à une nouvelle classe sociale, les «information poor», ou les défavorisés de l'information.

Cette nouvelle catégorie est encore assez mal connue car les «information poor» sont silencieux. Dans une étude qui date de 1995, Chatman et Pendleton définissent cette classe en disant que les conditions minimales d'accès à l'information n'y sont pas toutes remplies. On parle d'abord de conditions socio-culturelles; les défavorisés de l'information sont aussi désavantagés économiquement. Leur niveau d'éducation est assez bas et ils occupent bien souvent des emplois précaires. Ils vivent dans un milieu peu stimulant intellectuellement; étant aux prises avec des problèmes de survie de base, l'information et le savoir deviennent nécessairement secondaires ([Séguin, 1992](#)).

Cependant, il importe de ne pas faire de cette constatation une constante; pauvreté informationnelle ne rime pas nécessairement avec pauvreté économique ou sociale. Bien qu'elle soit un corollaire important, les bibliothécaires et autres spécialistes de l'information savent, ou devraient savoir, que bien des usagers sans faire partie d'une classe sociale à part ont souvent les mêmes problèmes. La pauvreté favorise la non-lecture, mais elle ne la cause pas.

2.1 Les obstacles rencontrés par les défavorisés de l'information

Ainsi, les défavorisés de l'information ne sont pas qu'un groupe social. Au-delà de ces faits socio-économiques, les défavorisés de l'information sont définis par Elfreda Chatman et Victoria Pendleton comme étant incapables de satisfaire leurs besoins informationnels de base, c'est-à-dire leur besoins d'information de survie. En fait, ils sont selon elles souvent incapables d'exprimer ou même de reconnaître ces besoins, souvent peu renseignés quant aux ressources existantes ([Chatman et Pendleton, 1995](#)).

Cette incapacité est selon elles due à l'isolement des défavorisés de l'information dans la société. Leur environnement informationnel est surtout constitué des médias d'information populaire, comme la télévision, la radio et les journaux ([Chatman et Pendleton, 1995](#)). Mais l'information qu'ils se procurent dans des telles sources est limitée. L'intérêt qu'ils y trouvent se limite à des faits divers, à de l'information superficielle et au divertissement que ces médias procurent. Ces informations ne leur permettent pas de satisfaire leurs besoins informationnels. De plus, si on a souvent tendance à croire que les défavorisés de l'information ont beaucoup recours à leurs relations interpersonnelles pour combler

leurs besoins informationnels, cette croyance n'est pas tout à fait fondée. En fait, les défavorisés de l'information se retrouvent presque complètement isolés dans un monde informationnel qui ne répond pas à leurs besoins.

En fait, Elfreda Chatman a observé que les défavorisés de l'information sont isolés à cause de leur répugnance à aller chercher de l'information, car ils se considèrent comme des marginaux au sein de la société. Étant minoritaires, la majorité constitue une menace à leurs yeux. Or, aller chercher de l'information, c'est révéler beaucoup sur soi, c'est révéler ce que l'on est; une telle transparence est risquée pour un marginal. Ainsi, pour eux, ne pas demander l'information dont ils ont besoin, c'est bien souvent un mécanisme d'auto-protection ([Chatman, 1996](#)).

Cet isolement renforce l'écart informationnel. On a souvent tendance à blâmer les défavorisés de l'information en arguant que les ressources sont disponibles et qu'ils n'ont qu'à tendre la main pour y avoir accès. C'est en partie vrai. Mais l'accès à l'information ne dépend pas que de phénomènes extérieurs. Il faut bien comprendre le monde dans lequel vivent les défavorisés de l'information avant de conclure. Leur univers est beaucoup plus complexe que nos préjugés ne nous le laisseraient deviner, et il importe de laisser ces préjugés de côté au moment de définir leurs besoins.

Si les défavorisés de l'information se considèrent comme des étrangers, c'est aussi parce que cette société de l'information ne répond pas à leurs besoins. L'information transmise par les différents canaux médiatiques de la société est en elle-même un élément socialisateur important. Toujours selon Chatman, les défavorisés de l'information ne percevant pas la pertinence de l'information par rapport à leur situation, ils n'y trouvent aucun intérêt ([Chatman, 1996](#)). Or, si l'information disponible est celle de la majorité, comment peut-elle être pertinente pour eux?

2.2 Les défavorisés de l'information et leurs besoins

Les besoins informationnels sont la clé du problème. C'est en se concentrant sur eux que l'on pourra aider les défavorisés de l'information à s'intégrer dans la société. Ces besoins sont cependant difficiles à cerner car, nous le savons, les défavorisés de l'information sont silencieux et isolés.

Chatman et Pendleton ont fait une distinction entre l'information de premier degré et l'information de second degré ([Chatman et Pendleton, 1995](#)); selon elles, ce serait de cette dernière que les désavantagés de l'information auraient particulièrement besoin. De leur point de vue, l'information de premier degré est simplement une connaissance très factuelle des choses, apportée par une connaissance pratique de la réalité. L'information de second degré en revanche est une information générée de l'extérieur de notre expérience. Cette dernière est plus abstraite, donc plus propre à être remise en question. Les désavantagés de l'information ont du mal à accepter ce type d'information car elle ne provient pas directement de leur expérience et ils sont ainsi portés à la remettre en question. Ils ont de plus du mal à accepter le caractère abstrait d'une telle information et voient difficilement l'influence qu'elle peut avoir sur leur existence quotidienne.

Or, selon Chatman, l'information recherchée par les défavorisés de l'information doit leur être utile dans leur situation immédiate. Elle doit les aider à résoudre les problèmes qui les touchent directement, dans le domaine de la santé ou de l'éducation, par exemple. Ils doivent y trouver ce qui les aidera de façon concrète ([Chatman, 1996](#)). L'information de second degré fournie nous apparaîtra souvent plus complète et plus propre à les aider, mais ils en seront méfiants ([Chatman, 1996](#)). Il importe pour nous de les familiariser avec ce type d'information et de leur faire concevoir son utilité et sa valeur.

De plus, l'information doit être facilement accessible et facilement consultable. Les habitudes et compétences informationnelles des défavorisés de l'information sont peu développées et l'utilisation des ressources d'information ne doit pas constituer un obstacle en soi. Enfin, la source d'information utilisée doit être sanctionnée par le milieu auquel ils appartiennent, car les défavorisés de l'information, malgré leur isolement, se définissent considérablement par leur milieu ([Chatman, 1996](#)).

Ainsi, il est important d'être conscient de la distinction, auprès des défavorisés de l'information, entre information de premier niveau et information de second niveau. Cette distinction nous permet de mieux cerner leurs besoins. Parvenir à leur fournir l'information secondaire dont ils ont besoin les aidera à se sentir concernés par le concept d'information. Étant mieux renseignés sur le monde qui les entoure, le sentiment d'être exclus de la société perdra de sa portée et une partie importante du problème s'en trouvera diminuée.

3. Répondre aux besoins : le rôle de la bibliothèque publique

Qui, mieux que la bibliothèque publique, peut répondre à tous ces besoins? Elle est, ou devrait être, au centre du processus informationnel des communautés. Par sa nature même, elle bénéficie d'un statut privilégié par rapport aux défavorisés de l'information. Les ressources dont elle dispose lui permettent de jouer un rôle important auprès de cette clientèle. Les heures d'ouverture, la gratuité, l'aide au lecteur, tous ces facteurs lui donnent une position stratégique au sein de la communauté. Cependant, il est évident qu'elle doit adapter ses services de façon à répondre à ses besoins spécifiques.

La bibliothèque publique n'a toujours pas réussi à varier sa clientèle; le sondage Sorecom, commandé en 1988 par l'ASTED (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation), a bien démontré que les bibliothèques ne sont encore utilisées que par une faible portion de la population québécoise ([Séguin, 1995](#)). Pour une clientèle particulière donc, il faut user de moyens particuliers.

3.1 Les ressources de la bibliothèque

Ces moyens peuvent d'abord être des éléments extérieurs à la bibliothèque. Des facteurs comme l'accessibilité géographique, le coût, le transport et la taille de la bibliothèque sont des éléments dont il faut tenir compte ([Pienaar, 1996](#)). Les défavorisés de l'information ayant déjà peu de motivation à se rendre à la bibliothèque, il faut tout faire pour minimiser ce qui pourrait les dissuader de le faire.

Il ne faut pas non plus lésiner sur les relations publiques : connaître les besoins de la clientèle, c'est bien. Mais il faut aussi lui faire savoir que l'on peut répondre à ces besoins. Des programmes communautaires spécifiques à cette clientèle, comme des cours d'alphabétisation ou des ateliers de recherche d'emploi, peuvent être un bon moyen de les attirer à la bibliothèque et de les familiariser avec cet environnement.

Bien sûr, une fois qu'ils sont à la bibliothèque, il faut aussi les y garder. Pour ce faire, il est important de s'assurer qu'ils aient accès facilement et rapidement à une information dont ils ont besoin dans la vie quotidienne. Dans un article de 1992, Séguin souligne l'importance pour les défavorisés de l'information de collections particulières, plus accessibles, portant sur des sujets qui les intéressent. Ces collections permettront de les familiariser avec les documents. Les textes seront plus faciles à lire, les ouvrages seront peu volumineux, parfois écrits avec de plus gros caractères ou illustrés. Aux États-Unis, ces collections sont appelées «Hi-Lo» («High interest - Low level») ([Séguin, 1992](#)). Elles ont l'avantage d'être moins intimidantes et donc plus propres à interpeller les lecteurs peu familiers avec le livre. Enfin, il ne faut pas négliger l'élément audio-visuel ou multimédia; ce sont des collections qui sont généralement très attirantes pour les défavorisés de l'information, qui peuvent parfois être intimidés par le livre.

Une classification par genres soutenue par une signalisation claire, indiquée par des pictogrammes par exemple, peut aussi s'avérer très efficace. Elle sera plus familière pour le lecteur qui n'est pas accoutumé à l'environnement et à la structure de la bibliothèque ([Séguin, 1992](#)). Plus l'information est facilement accessible, plus les gens y accéderont, c'est une règle d'or en bibliothéconomie, qui ne s'applique d'ailleurs pas qu'aux défavorisés de l'information.

L'essentiel est d'arriver à créer et à consolider les habitudes de lecture de cette clientèle de façon à instaurer de nouvelles habiletés informationnelles. C'est en les familiarisant avec l'objet informationnel que le processus de transfert de l'information s'enclenchera et s'effectuera de façon efficace. Il leur sera alors plus facile de reconnaître et d'exprimer leurs besoins en matière d'information, et ils auront également plus de facilité à trouver et à utiliser les ressources qui leur permettront de combler ces besoins. La bibliothèque publique est tout indiquée pour parvenir à ce but.

3.2 Une bibliothèque à dimension humaine

Il est primordial d'accorder beaucoup d'importance au lecteur; une référence et une aide personnalisée sont essentielles. Les bibliothécaires doivent absolument éviter tout jugement de valeur et offrir une aide complète et impartiale, à cette clientèle comme aux autres. Les défavorisés de l'information constituant une clientèle particulièrement fragile, il importe de ne pas les rebuter en leur faisant sentir un certain mépris vis-à-vis de leurs choix ou de leur méconnaissance de la bibliothèque en général. Des mesures personnalisées doivent être mises en place.

Comme nous l'avons dit, les défavorisés de l'information sont souvent méfiants face à l'information de second niveau. Ils considéreront cette information comme fautive si elle ne s'applique pas concrètement dans leur existence et la remettront en question. De plus, ils seront bien souvent craintifs face aux

bibliothécaires, en qui ils n'auront pas instinctivement confiance, les considérant trop différents d'eux. Il s'agit alors d'établir une relation de confiance avec l'utilisateur, de le familiariser et de lui montrer que les portes de la bibliothèque sont grandes ouvertes. La bibliothèque publique de San Francisco a fait preuve d'initiative en ce sens il y a quelques années en permettant aux quelques 6000 sans-abri de la ville de pouvoir s'abonner à la bibliothèque. La bibliothèque a contourné l'obstacle majeur, à savoir l'absence de toute adresse de résidence, essentielle pour l'abonnement, en permettant aux sans-abri de passer par des refuges, qui constituèrent ainsi les ports d'attaches de ces abonnés nouveau genre. De cette façon, la bibliothèque put inscrire 195 sans-abri en moins d'un an.

Contrairement aux craintes des détracteurs du projet, le taux de bris et de pertes de documents n'atteint pas les sommets prévus. Bien qu'on ait enregistré un taux de vandalisme plus important que pour les abonnés résidentiels, celui des abonnés itinérants n'avaient atteint un taux que de 6.4 %, comparativement à 16.9 % aux débuts du projet. En février 1991, le nombre de cartes délivrées avait déjà atteint 328.

Aux dernières nouvelles, le projet allait toujours bon train. D'autres villes ont par la suite entamé des démarches pour faire de même dans leur bibliothèque ([Landgraf, 1991](#)).

Conclusion : une occasion pour les bibliothèques de s'impliquer dans leur milieu

À l'heure de la globalisation et de la mondialisation, du partage des ressources et de la coopération internationale, les frontières sont en train de s'effriter un peu partout dans le monde. Il est primordial de faire tomber les frontières dans nos propres communautés et d'insérer dans les rangs de la nouvelle société de la connaissance ces défavorisés de l'information qui s'y sentent étrangers, afin que tous puissent prétendre au même niveau d'information et d'éducation. En ces temps de coupures où les bibliothèques sont menacées, la prise en charge de cette clientèle difficile mais importante peut situer favorablement la bibliothèque dans la société et la rendre indispensable, ce qu'elle n'est pas, bien souvent, aux yeux des gestionnaires. On parle souvent, en bibliothéconomie, de la sous-exploitation du potentiel de la bibliothèque publique. Cette sous-exploitation est criante dans le domaine des communautés défavorisées. La démocratisation de l'information est au cœur de la mission de la bibliothèque. C'est donc pour elle une chance de réaliser pleinement son potentiel et sa mission. L'intégration des communautés défavorisées dans la société de l'information par le biais des bibliothèques publiques est une chance d'insérer la bibliothèque publique dans le paysage social et de lui donner la place qui lui revient. En effet, les défavorisés de l'information constituent une clientèle qui risque d'être de plus en plus importante. Si les bibliothèques ne prennent pas l'engagement de s'impliquer activement auprès de communautés défavorisées, ce ne sera plus une minorité qu'elles laisseront de côté, mais une part importante de leur clientèle potentielle.

Une ouverture face à la question est absolument essentielle afin de bien connaître les besoins des défavorisés de l'information. Ces besoins, nous l'avons vu, sont nombreux et complexes. Les difficultés rencontrées par les bibliothécaires en essayant d'attirer cette clientèle vers la bibliothèque sont elles aussi

nombreuses. Mais il faudra surtout avoir la volonté de répondre à ces besoins de manière à briser l'isolement dans lequel les défavorisés de l'information sont confinés.

Enfin, une telle question peut contribuer à détruire des préjugés des deux côtés de la barrière, autant sur les communautés défavorisées que sur les bibliothèques elles-mêmes, ce qui contribuerait à affaiblir cette mauvaise perception de la profession. Ainsi, l'intégration des communautés défavorisées dans la société de l'information est un des défis les plus stimulants mais aussi les plus exigeants auquel les bibliothèques publiques auront à faire face dans les années à venir.

Notes bibliographiques

1. *Annuaire du Canada 1997*, 1996, p. 144
2. *Annuaire du Canada 1997*, 1996, p. 390
3. *Annuaire du Canada 1997*, 1996, p. 390
4. *Québec 1996*, 1995, p. 414
5. *Annuaire du Canada 1997*, 1996, p. 144
6. Séguin, 1992, p. 150
7. Séguin, 1992, p. 150
8. Chatman et Pendleton, 1995, p. 136
9. Chatman et Pendleton, 1995, p. 137
10. Chatman, 1996, pp. 198-201
11. Chatman, 1996, p. 201
12. Chatman et Pendleton, 1995, p. 143
13. Chatman, 1996
14. Chatman, 1996
15. Chatman, 1996, p. 202
16. Séguin, 1995, p. 151
17. Pienaar, 1996, p. 17
18. Séguin, 1992, p. 151
19. Séguin, 1992, p. 153
20. Landgraf, 1991, p. 949

Bibliographie

Annuaire du Canada 1997, Ottawa: Bureau du recensement et de la statistique, 1996.

Chatman, Elfreda A. et Victoria E.M. Pendleton. "Knowledge Gap, Information Seeking and the Poor." *The Reference Librarian* 40/50 (1995): 135-145.

Chatman, Elfreda A. "The Impoverish Life-World of Outsiders." *Journal of the American Society for*

Information Science (JASIS) 47, no 3 (mars 1996): 83-92.

Dordick, Herbert S. et Georgette Wang. *The Information Society: A Retrospective View*, Newbury Park: Sage Publication, 1993.

Landgraf, Mary N. "Library Cards for the Homeless." *American Libraries* 22, no 10 (novembre 1991): 946-949.

Pienaar, Rae E. "Survival information: the role of the public library in the social and cultural development of disadvantaged communities." *IFLA Journal* 21, no 1 (1995): 15-18.

Québec 1996. Montréal: Fides, 1995.

Le Québec statistique. Québec: Bureau de la statistique, 1996.

Séguin, François. "Bibliothèque publique et faible lectorat." *Documentation et bibliothèques* 38, no 3 (juillet-septembre 1992): 149-154.

La société de l'information dans un monde à deux vitesses : les solutions de la bibliothèque publique

Cours : BLT 6019 : Sciences et professions de l'information

Professeur : Madame Paulette Bernhard

Retour à la [Table des matières](#) -- Page d'accueil de [Cursus](#) -- Page d'accueil de l'[EBSI](#)
